Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 0670985
Centre d'intérêt: 620

Gagné, Normand.

Les services de psychologie à l'école : guide d'activités / [réd., Normand Gagné avec la collab. de Ghislaine Desmarais ; pour la Direction générale des programmes et la Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, [1986?].
65 p. ; 28 cm.

Code: 28-1849.

Vedette(s)-secondaire(s): Desmarais, Ghislaine * Québec (Province) Ministère de l'éducation. Direction générale des programmes * Québec (Province) Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

Descripteur(s): Psychologie * Service de psychologie * Répertoire

Identificateur(s) de sujet: Services complémentaires aux élèves

Le guide est un répertoire qui rassemble plusieurs activités pouvant être réalisées par les psychologues en milieu scolaire. Il poursuit trois objectifs: 1. expliquer la nature des services de psychologie; 2. proposer des activités d'adressant en particulier aux spécialistes de ces services; 3. proposer des activités pouvant être réalisées par l'ensemble des professionnels des services complémentaires. La première partie précise le rôle et les fonctions des spécialistes des services complémentaires. La deuxième partie présente et explique les objectifs particuliers de la psychologie en milieu scolaire. La troisième partie est constituée d'activités réalisées plus particulièrement par les psychologues en milieu scolaire. Enfin, la quatrième partie comprend un ensemble d'activités pouvant être réalisées par tous les spécialistes des services complémentaires.

Type de document: a

C 98/88

14149

EDUQ 8670985
CADRE
1940, H.-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE à l'école

GUIDE D'ACTIVITÉS

Québec

EDUQ 9670985

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE à l'école

GUIDE D'ACTIVITÉS

Direction générale des programmes:
Maurice Morand, directeur général

Direction de l'adaptation scolaire
et des services complémentaires:
Pauline Champoux-Lesage, directrice

Conception:
Normand Gagné

Rédaction:
Normand Gagné, avec la collaboration de
Ghislaine Desmarais

Consultation:

Jean-Yves Roberge, Ghislaine Boivin,
Louise De Passilé, Georges Ouellet

Corporation professionnelle des
psychologues du Québec

ISBN 2-550-13397-8
Dépôt légal: quatrième trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec

Les services de psychologie

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

PRÉSENTATION 5

PREMIÈRE PARTIE: LE RÔLE DES SPÉCIALISTES DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES 7

1. Les grandes orientations des services complémentaires 7
2. Les champs d'intervention 8
3. Les approches de travail des spécialistes 8
4. Les fonctions des spécialistes des services complémentaires 9
   4.1 Les cibles d'intervention 9
   4.2 La démarche d'intervention 9

DEUXIÈME PARTIE: LES OBJECTIFS DES SERVICES DE PSYCHOLOGIE EN MILIEU SCOLAIRE 11

1. Le développement affectif et social des élèves 11
2. Le développement intellectuel et le cheminement scolaire des élèves 12
3. Les habiletés et les attitudes des agents d'éducation 13
4. L'organisation matérielle et humaine du milieu scolaire 14

TROISIÈME PARTIE: DES ACTIVITÉS DE PSYCHOLOGIE EN MILIEU SCOLAIRE 15

1. Présentation des activités 15
   1.1 Activités destinées aux élèves 15
   1.2 Activités destinées aux parents 17
   1.3 Activités destinées aux agents d'éducation de l'école 18
2. Fiches descriptives des activités 18

QUATRIÈME PARTIE: D'AUTRES ACTIVITÉS DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES 39

1. Présentation des activités 39
   1.1 Activités destinées aux élèves 39
   1.2 Activités destinées aux parents 41
   1.3 Activités destinées aux agents d'éducation de l'école 42
2. Fiches descriptives des activités 42

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

PRÉSENTATION

Le présent guide est un répertoire qui rassemble plusieurs activités pouvant être réalisées par les psychologues en milieu scolaire. Il fait partie d'une série de documents qui présentent des activités dans la plupart des champs d'intervention des services complémentaires. La publication de ce guide constitue un des moyens d'action prévus par le ministère de l'Éducation dans le document **Vivre à l'école, cadre général d'organisation des services complémentaires.**

Ce guide d'activités est conçu à l'intention des responsables de l'encadrement des services complémentaires à la commission scolaire ou à l'école pour les aider à assumer leurs responsabilités à l'égard des services de psychologie en milieu scolaire. Il est également destiné de façon privilégiée aux psychologues afin de les aider dans l'élaboration et la réalisation de diverses activités propres à leur domaine de compétence. Plus largement, ce guide s'adresse aussi à tous les spécialistes des services complémentaires et aux membres de l'équipe- école, afin de les informer sur les objectifs poursuivis et sur des activités qui peuvent être réalisées dans le cadre de ces services.

De façon plus spécifique, ce guide d'activités poursuit les trois objectifs suivants:

1. *expliquer la nature des services de psychologie;*
2. *proposer des activités s'adressant en particulier aux spécialistes de ces services;*
3. *proposer des activités pouvant être réalisées par l'ensemble des professionnelles et des professionnels des services complémentaires.*

Il comprend quatre parties. La première traite du rôle et des fonctions des spécialistes des services complémentaires. La deuxième partie présente et explique les objectifs particuliers de la psychologie en milieu scolaire. La troisième est constituée d'activités réalisées plus particulièrement par les psychologues en milieu scolaire. Enfin, la quatrième partie comprend un ensemble d'activités pouvant être réalisées par tous les spécialistes des services complémentaires.

Ce guide est un instrument de travail qui indique les différents types d'activités caractéristiques du champ d'intervention de la psychologie en milieu scolaire. Les activités qui y figurent sont fournies à titre indicatif. Ce texte n'impose donc pas d'obligation aux milieux scolaires quant à la nature des activités à mettre en pratique.

D'autre part, ce recueil d'activités ne prétend pas être exhaustif en présentant toutes les activités réalisables dans le cadre des services de psychologie. En effet, un tel recueil peut difficilement inclure toutes les activités actuellement réalisées par l'ensemble des professionnels et professionnelles de ces services au Québec. Chaque milieu pourra donc, selon ses besoins et ses ressources, ajouter, retrancher ou modifier des activités. Chacun utilisera le guide selon ses propres intérêts et en tenant compte des priorités locales.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

1

LE RÔLE DES SPÉCIALISTES DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

1. LES GRANDES ORIENTATIONS DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Le nouveau **Règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire** reconnaît les services complémentaires comme étant des services éducatifs au même titre que les services d'enseignement ou les services particuliers. Cette reconnaissance constitue pour ainsi dire l'aboutissement logique d'un peu plus de vingt ans d'efforts consentis dans le domaine de l'aide aux élèves et de la promotion de leur participation à la vie de l'école. C'est précisément pour souligner et mettre en valeur cette action de reconnaissance des services complémentaires que le document **Vivre à l'école, cadre général d'organisation des services complémentaires** a été élaboré.

Il est spécifié dans le nouveau régime pédagogique que les services complémentaires ont pour but de favoriser la progression continue des élèves à l'école. Ces services, dans la perspective d'une formation intégrale des élèves, complètent l'action menée dans le cadre des autres services éducatifs. Ils doivent aussi contribuer à faire de l'école un véritable milieu de vie, où les jeunes peuvent occuper toute la place qui leur revient. Le régime pédagogique définit, en outre, quatre objectifs que doivent poursuivre ces services complémentaires.

Le premier de ces objectifs a trait au soutien aux services d'enseignement, aux services de formation et d'éveil et aux services particuliers. Ce soutien se réalise de diverses façons: interventions en vue d'adapter le plus possible l'acte éducatif aux besoins personnels des élèves, apport au contenu même des programmes d'études, prolongement de l'activité pédagogique par des activités parascolaires, activités d'encadrement pour faciliter l'intégration par les élèves de l'ensemble de leurs apprentissages, interventions visant à augmenter la participation des parents à l'éducation scolaire de leur enfant et à la vie de l'école.

Le deuxième objectif vise à assurer le développement de l'autonomie de l'élève, de son sens des responsabilités, de son sentiment d'appartenance à l'école, de son initiative et de sa créativité. Plusieurs moyens permettent de développer ces qualités. Cependant, une des façons privilégiées consiste à favoriser l'organisation d'une vie étudiante où la participation est mise en valeur. Des moyens d'expression tels la radio scolaire, le journal de classe ou d'école, doivent être mis à la disposition des élèves pour leur permettre de faire entendre leur voix. D'autres activités d'information, de sensibilisation ou d'éducation à diverses réalités personnelles et sociales contribueront à développer ces qualités.

Le troisième objectif des services complémentaires a trait à la solution des difficultés des

élèves. En effet, tout au long de leur progression continue à l'école, les élèves sont appelés à surmonter diverses difficultés: situations de transition scolaire, difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, changements familiaux... Les services complémentaires comprennent donc des activités individuelles et collectives pour aider les élèves dans leur démarche à l'intérieur du processus éducatif. Ils visent à augmenter graduellement chez les élèves la capacité de faire face aux problèmes rencontrés.

Le dernier objectif touche à la sécurité physique et morale des élèves. Dans le cadre des services complémentaires, tout le personnel de l'école doit ainsi prévenir toute action ou éliminer toute situation qui menacerait la sécurité des élèves. Il s'agit d'apporter aide et secours dans les circonstances le justifiant. Cependant, il s'agit surtout d'offrir un milieu de vie qui évite des préjudices aux élèves, qui témoigne d'un respect de leurs droits, où ils peuvent se sentir à l'aise, appréciés et acceptés, qui leur permette de se sentir utiles et valorisés, où ils peuvent faire des apprentissages de qualité, et dans lequel leur participation est favorisée.

2. LES CHAMPS D'INTERVENTION

Le **Règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire** établit, par ailleurs, un certain nombre de services distinctifs ou champs d'intervention qui vont permettre la poursuite de ces orientations des services complémentaires. Ces services sont les suivants: la participation à la vie éducative, l'éducation aux droits et aux responsabilités, l'animation des activités sportives, culturelles et sociales, l'encadrement et la surveillance des élèves, l'animation pastorale catholique, l'animation religieuse protestante, l'orientation scolaire et professionnelle, la recherche d'emploi, la psychologie, la psychoéducation, l'orthophonie, la santé et les services sociaux. Plusieurs de ces champs d'intervention font, par ailleurs, appel à des spécialistes. C'est le cas notamment des services de psychologie.

3. LES APPROCHES DE TRAVAIL DES SPÉCIALISTES

Les activités développées par les spécialistes peuvent être très diversifiées, puisqu'elles se rapportent à l'un ou l'autre des quatre objectifs établis pour les services complémentaires. Certaines de ces activités correspondent d'abord à un seul rôle de consultant ou d'intervenant en ce qui concerne les difficultés rencontrées par un élève, rôle traditionnellement attribué aux spécialistes des services complémentaires. Cependant, les agents et agentes spécialisés sont appelés, de plus en plus, à jouer un rôle éducatif élargi à l'école.

En effet, les agents et agentes professionnels comme tous les agents d'éducation doivent concourir à la mission éducative de l'école et participer à l'éducation des enfants par l'apport des connaissances et techniques propres à leur domaine. Il s'agit là aussi d'un rôle préventif, puisque le développement d'habiletés chez les élèves peut leur éviter de connaître ultérieurement des difficultés d'adaptation et d'apprentissage plus ou moins sérieuses.

Par ailleurs, même si les spécialistes des services complémentaires interviennent auprès des élèves selon une optique éducative, ceux- ci et celles-ci ne deviennent pas pour autant des enseignants ou des enseignantes. En effet, ils et elles conservent leur façon de percevoir et de comprendre les comportements et les situations de vie des élèves. Ces spécialistes continuent également à développer les compétences particulières (méthodes et approches) qu'exige leur identité professionnelle. En outre, leur action se bâtit à partir d'objectifs qui leur sont propres.

Cette spécificité dans les actions menées par les divers spécialistes des services complémentaires ne les empêche toutefois pas de travailler en équipe. De fait, plusieurs de leurs activités impliquent une participation ou une collaboration des enseignantes et enseignants, des directrices et directeurs d'école, d'autres professionnelles et professionnels des services complémentaires ou extérieurs au milieu scolaire. Parfois même, ce travail en équipe multidisciplinaire est nécessaire

à l'atteinte des objectifs que chaque spécialiste s'est fixé. L'avantage du travail en équipe est aussi de rompre l'isolement d'agentes et agents professionnels ayant des formations complémentaires.

4. LES FONCTIONS DES SPÉCIALISTES DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Par ailleurs, on peut mettre en lumière la diversité des fonctions des spécialistes des services complémentaires en les considérant selon deux axes. Le premier axe se rapporte aux cibles d'intervention, alors que le second correspond aux différentes étapes de la démarche d'intervention[1].

4.1 Les cibles d'intervention

Plusieurs des actions mises de l'avant dans le cadre des orientations générales des services complémentaires touchent un premier «objet» d'intervention, soit l'élève. Ce n'est pas par hasard que dans la présente énumération des cibles d'intervention, l'élève est mentionné en tout premier lieu. Sous-jacent, il y a ce besoin que les spécialistes des services complémentaires soient de plus en plus en contact direct avec les élèves.

Traditionnellement, les services qui touchaient directement l'élève se réalisaient à peu près uniquement dans le cadre de la solution de problèmes, de façon individuelle et en dehors de la classe. De ce fait, les spécialistes des services complémentaires étaient ordinairement assez peu connus des élèves et, chez ceux et celles qui les connaissaient, leur image pouvait même être inquiétante en raison du type de situations où leurs services étaient requis. Toutefois, une conception davantage éducative du rôle de ces spécialistes veut que ceux-ci et celles-ci soient appelés à intervenir auprès des élèves, individuellement ou en groupe, dans le but de leur faire acquérir des connaissances, des habiletés, des attitudes et des comportements, aussi bien dans une optique de développement que dans une optique de solution de problèmes.

Certaines actions se rapportent, ensuite, à deux autres clientèles-cibles des spécialistes à l'école, les enseignantes et enseignants et les parents. Les enseignants reçoivent depuis longtemps les attentions privilégiées des spécialistes des services complémentaires. Pour ce qui est des parents, leur importance n'est pas non plus à négliger. L'action auprès de ces deux types d'agents d'éducation ne se limite pas à la consultation individuelle. C'est ainsi que plusieurs activités d'information et d'animation peuvent être organisées pour répondre à des besoins de groupes de parents ou de groupes d'enseignantes et enseignants. L'action auprès de ces agents d'éducation vise l'acquisition de connaissances, d'habiletés, d'attitudes et de comportements favorables au développement des élèves.

Mentionnons, enfin, l'action auprès d'un quatrième «objet» d'intervention, celui-là plus large. Il s'agit de l'environnement physique et organisationnel de l'élève, y compris les administrateurs et administratrices de cet environnement à l'école et à la commission scolaire. L'action sur cet environnement vise à créer les conditions les plus favorables à la progression continue des élèves à l'école.

4.2 La démarche d'intervention

Si maintenant l'on essaie de définir le deuxième axe, on peut dire que les cinq étapes qui caractérisent le processus d'intervention des spécialistes des services complémentaires sont les suivantes. La première étape consiste en l'analyse de la situation. Cette étape regroupe les activités visant la collecte et l'analyse des données objectives et subjectives en ce qui a trait aux personnes, aux processus et aux objets impliqués dans l'action éducative. Cette évaluation de la situation permet de préciser les éléments sur lesquels doit porter l'action de l'agent professionnel.

La deuxième étape correspond à la planification de l'intervention qui constitue la phase d'élaboration du plan d'action de l'agente ou de l'agent professionnel, soit la détermination des objectifs et des stratégies d'intervention.

1. *Les fonctions présentées ici sont inspirées du modèle proposé dans* LORANGER, M. (1981). *Le rôle éducatif du psychologue à l'école*. Québec, ministère de l'Éducation (16-0187).

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

La troisième étape est l'intervention proprement dite. Cette étape vise la réalisation du plan d'action auprès de l'un ou l'autre «objet» d'intervention précédemment mentionné. Cette intervention, suivant l'objectif visé, peut s'effectuer selon différentes modalités. Les principales sont décrites ci-après.

Il y a l'information dont les activités visent la transmission de connaissances ou de données jusque-là ignorées des personnes visées. Ensuite, vient l'animation d'activités de groupe où des personnes, à partir de mises en situation ou d'échanges, sont amenées à prendre conscience de leurs problèmes et à développer ou utiliser leurs ressources personnelles. On retrouve aussi la consultation-intervention qui consiste à intervenir auprès des personnes pour les conseiller, les aider ou prendre à leur égard des mesures de rééducation ou de réadaptation particulières. Il y a également l'instrumentation qui se fait au moyen d'activités ayant pour but de former des personnes à l'utilisation d'outils ou d'instruments particuliers.

La quatrième étape porte sur l'évaluation de l'intervention. Elle consiste à vérifier l'atteinte des objectifs fixés et à déterminer la valeur de l'intervention du ou de la spécialiste sur le processus éducatif de l'élève. On peut ajouter une dernière étape, soit la communication de renseignements appropriés permettant de comprendre et d'apprécier les actions de l'agent professionnel.

Toutes ces données, à partir desquelles peuvent être analysées les tâches exercées par les spécialistes à l'école, laissent entrevoir une grande diversité d'activités possibles. Le **tableau 1** illustre ces différentes possibilités. Il apparaît évident que, dans leurs activités professionnelles, les spécialistes des services complémentaires devront privilégier certains objectifs en réponse aux besoins à satisfaire et certaines fonctions (cibles et démarche d'intervention). Des différences apparaîtront aussi selon que le professionnel ou la professionnelle travaille à l'école primaire ou à l'école secondaire, que son milieu scolaire poursuit certains objectifs d'éducation et que celui-ci ou celle-ci aura acquis des connaissances théoriques et pratiques plus grandes dans un domaine donné.

Le rôle et les objectifs communs à l'ensemble des spécialistes des services complémentaires ayant été sommairement décrits, nous pouvons maintenant aborder l'aspect qui nous intéresse plus particulièrement, soit les services de psychologie.

TABLEAU 1

Les fonctions des spécialistes des services complémentaires / **Les cibles d'intervention**	1. Les élèves	2. Les enseignantes et enseignants	3. Les parents	4. L'environnement physique et organisationnel
La démarche d'intervention				
1. L'analyse de la situation				
2. La planification de l'intervention				
3. L'intervention proprement dite:				
3.1 l'information				
3.2 l'animation				
3.3 la consultation-intervention				
3.4 l'instrumentation				
4. L'évaluation de l'intervention				
5. La communication				

2

LES OBJECTIFS DES SERVICES DE PSYCHOLOGIE EN MILIEU SCOLAIRE

La psychologie est une discipline scientifique qui a pour objet «l'étude, l'analyse, la modification et l'optimalisation du comportement humain, individuel et collectif»[1]. Cependant, le mot comportement ne doit pas être interprété ici dans un sens restrictif. Il se définit plutôt globalement en termes d'interactions entre l'individu et lui-même, et entre l'individu et les autres, considérant que «c'est uniquement par le comportement qu'il est possible d'accéder pour le psychologue, à un individu, un groupe... une institution»[2].

Les psychologues sont par ailleurs des agentes et agents professionnels qui cherchent à utiliser les connaissances psychologiques pour aider celles et ceux qui vivent des difficultés. Ils cherchent aussi à «outiller mieux l'ensemble des personnes afin qu'elles soient plus autonomes et plus responsables de leur propre vie... Leur but est de contribuer à faire en sorte que la personne développe sa conscience d'elle-même et de ses capacités de choisir et d'assumer sa vie»[3].

Selon la loi qui régit les professions, «les psychologues sont celles et ceux qui peuvent fournir au public des services professionnels dans lesquels sont appliqués les principes et les méthodes de la psychologie scientifique; notamment, pratiquer la consultation et l'entrevue, utiliser et interpréter les tests standardisés de capacités mentales, d'aptitudes et de personnalité pour fins de classification et d'évaluation psychologiques et recourir à des techniques psychologiques pour fins d'orientation, de rééducation et de réadaptation»[4].

De façon plus spécifique, en milieu scolaire, la psychologie «favorise la progression continue des élèves en les amenant à se prendre en charge en tant que personnes ayant une vie sociale, affective et intellectuelle propre. Elle intervient dans les difficultés rencontrées par les élèves relativement à leur épanouissement en ces domaines et agit sur le milieu pour qu'il constitue un environnement propice à une croissance équilibrée»[5]. De l'avis de l'ensemble des agents d'éducation, il s'agit là par ailleurs, des besoins auxquels les psychologues devraient répondre et c'est ce que montre une enquête récente[6].

1. LE DÉVELOPPEMENT AFFECTIF ET SOCIAL DES ÉLÈVES

Cette enquête fait ressortir un certain nombre de besoins associés au développement affectif

1. *GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1979). **Banque d'information scolaire et professionnelle (B.I.S.P.): psychologue**. Québec, ministère de l'Éducation.*
2. *RAYMOND, S.G. (1988). **La C.P.P.Q.: le modèle est-il applicable en France? Les cahiers du psychologue québécois, 4, 1, 22-27.***
3. *TREMBLAY, J. (1981). **Les psychologues sont des spécialistes du comportement humain et non des professionnels de l'adaptation scolaire. Les cahiers du psychologue québécois, 3, 7, 8-9.***
4. *GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1973). **Code des professions. Québec, Éditeur officiel du Québec.***
5. *GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1986). **Vivre à l'école; cadre général d'organisation des services complémentaires. Québec, ministère de l'Éducation.***
6. *LORANGER, M., DE CHAMPLAIN, L., ROBERGE, J.-Y. (1988a). **Le psychologue à l'école et les besoins des élèves. Québec, ministère de l'Éducation (16-0147).***

des élèves sur lesquels les interventions des psychologues devraient porter. Parmi les besoins mentionnés, les plus importants sont le besoin d'adopter une attitude d'autonomie, le besoin d'apprendre à se connaître, celui de développer un sentiment de confiance en soi, d'acceptation de soi et d'estime de soi, celui d'identifier les raisons de ses difficultés et les moyens d'y remédier. Les interventions répondant à ces besoins doivent amener les élèves, d'une part, à comprendre (savoir) leur vécu personnel et, d'autre part, à adopter des attitudes (savoir-être) et des comportements (savoir-faire) favorisant leur épanouissement personnel.

Par ailleurs, de façon complémentaire, les psychologues portent également attention à la dimension sociale du développement des élèves. Leur actualisation est en effet étroitement liée à leur capacité de développer des relations humaines satisfaisantes[1]. Ceci implique le développement d'habiletés pour connaître les autres et interagir avec eux tout en se respectant soi-même.

Dans la catégorie des besoins se rapportant au vécu interpersonnel des élèves, on peut inclure le besoin pour eux d'acquérir l'habileté à exprimer leurs émotions et leurs sentiments, de comprendre la société dans laquelle ils vivent, de développer une attitude de respect et d'acceptation de l'autre, d'acquérir l'habileté à fonctionner dans un groupe, etc. Ici encore, les habiletés à développer chez les élèves ont trait au savoir, au savoir-faire et au savoir-être.

Ces besoins d'ordre affectif et social ne relèvent assurément pas de la compétence exclusive des psychologues. Au contraire, ces besoins doivent être pris en considération par tous les agentes et agents d'éducation. C'est en effet un des rôles de l'école que de voir à l'éducation affective et sociale des élèves. Des efforts ont été tentés ces dernières années pour répondre mieux à ce besoin et ont mené, notamment, à l'élaboration d'un programme de formation personnelle et sociale.

Il est cependant légitime que les psychologues, en raison de leur formation, soient amenés à accorder une attention particulière à la vie affective et sociale des individus et aux facteurs aussi bien positifs que négatifs influençant le développement intégral de leur personnalité. Leurs interventions visent à ce que les élèves développent des habiletés et une meilleure connaissance d'eux-mêmes, de leurs valeurs et de leurs aspirations, de leurs capacités et de leurs limites, de leurs besoins et des façons d'y répondre et ce, aussi bien dans une optique de prévention que d'aide aux élèves en difficulté. Authenticité, confiance en soi, autonomie, liberté intérieure, actualisation de soi, compréhension de l'autre et amour sont ainsi des valeurs privilégiées par les psychologues pour le développement de la personne.

2. LE DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL ET LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ÉLÈVES

Par ailleurs, il existe d'autres besoins personnels des élèves qui concernent plus spécifiquement leur vie intellectuelle et scolaire. Dans cette catégorie, les besoins exprimés dans l'enquête précédemment mentionnée sont le besoin qu'ont les élèves de développer des habiletés intellectuelles spécifiques, le besoin qu'ils éprouvent, également, de mieux connaître leur propre fonctionnement intellectuel, de comprendre les situations d'échec scolaire qu'ils vivent, etc.

Dans le système scolaire, les apprentissages scolaires des élèves sont d'abord et avant tout pris en charge par les services de l'enseignement: pédagogues, conseillères et conseillers pédagogiques. Néanmoins, les connaissances acquises par les psychologues sur l'ensemble des processus de maturation et d'apprentissage de l'enfant leur permettent d'apporter une aide au cheminement scolaire des élèves, notamment en favorisant l'instauration de conditions psychologiques propices à l'apprentissage.

Tout ceci permet, dans le cadre de la solution des problèmes rencontrés par les élèves, de formuler ainsi les deux premiers objectifs de la psychologie scolaire:

1. *LORANGER, M. (1981). Le défi éducatif: la compétence sociale. Vie pédagogique, 18, 14-16.*

1. *assurer, en étroite collaboration avec les enseignants, le dépistage, l'identification et le diagnostic des difficultés vécues par les élèves dans leur cheminement scolaire, ainsi que dans leur développement intellectuel et socio-affectif;*

2. *intervenir directement auprès d'élèves ou de groupes d'élèves ayant des problèmes dans leur cheminement scolaire, ainsi que dans leur développement intellectuel et socio-affectif.*

Ces deux objectifs sont par ailleurs complétés d'un troisième objectif d'intervention directe auprès des élèves qui, cette fois, précise davantage la contribution des psychologues au développement des élèves:

3. *amener les élèves à comprendre leur vécu et à acquérir des attitudes et des comportements reliés à l'épanouissement de leur personnalité et propices à des relations humaines satisfaisantes et à leur réussite scolaire.*

Ce troisième objectif rejoint le rôle préventif des psychologues à l'école. En effet, en amenant les élèves à adopter des attitudes et des comportements favorables à leur développement, on tend à diminuer la quantité et la gravité des difficultés vécues par les élèves sur les plans intellectuel et socio-affectif.

Par ailleurs, ces grandes orientations doivent également prendre en considération le milieu environnant. De fait, si chaque élève est responsable de ce qui lui arrive, il reste que les éléments qui l'environnent influencent grandement son agir. En conséquence, une approche globale du développement et des apprentissages des élèves, ainsi que des difficultés qui y sont liées, exige que les psychologues interviennent aussi sur le milieu des élèves pour contribuer à assurer la mise en place de conditions favorables à leur développement et à leurs apprentissages. Cette perspective élargie place ainsi le ou la psychologue en position de jouer un rôle de collaboration à l'éducation des élèves, sans que celui-ci et celle-ci soient les seuls maîtres d'oeuvre du changement[1].

Pour réaliser ses objectifs de développement aussi bien que ceux de solution de problèmes auprès des élèves, le ou la psychologue est amené à se préoccuper du milieu sous deux angles: d'une part, celui des habiletés et attitudes des agents d'éducation et d'autre part, celui de l'organisation matérielle et humaine d'ensemble.

3. LES HABILETÉS ET LES ATTITUDES DES AGENTS D'ÉDUCATION

Dans la catégorie des besoins des élèves qui sont fonction des habiletés et attitudes des agentes et agents d'éducation, principalement les enseignants et enseignantes et les parents, on relève notamment le fait d'accepter les élèves tels qu'ils sont, de les aimer, de les aider et de les encourager, d'avoir avec eux un contact chaleureux et ouvert, et de les respecter dans leur individualité. À ces besoins s'ajoute aussi la nécessité pour les élèves d'être stimulés de façon optimale dans leur développement et leurs apprentissages. Ainsi, les psychologues sont amenés à travailler avec les agents d'éducation pour que leur action auprès des enfants aient les meilleures incidences non seulement sur leur réussite scolaire et leur développement intellectuel, mais aussi sur leur développement affectif et social.

En tenant compte des orientations des services complémentaires, on est amené à formuler les quatrième et cinquième objectifs de la psychologie scolaire de la manière suivante:

4. *contribuer activement, par un soutien aux agents et agentes d'éducation, à la solution des problèmes rencontrés par les élèves dans leur développement intellectuel et socio-affectif;*

5. *promouvoir chez les agents et agentes d'éducation des habiletés et des attitudes propices au développement intellectuel et socio-affectif des élèves.*

1. LORANGER, M. (1981). **Le rôle éducatif du psychologue à l'école.** Québec, ministère de l'Éducation (16-0137).

4. L'ORGANISATION MATÉRIELLE ET HUMAINE DU MILIEU SCOLAIRE

Finalement, de l'enquête mentionnée plus haut, une dernière catégorie de besoins ressort, celle d'assurer aux élèves un cadre physique et humain favorable à leur développement. C'est ainsi que les élèves devront évoluer dans un contexte favorable à leur développement, notamment en pouvant vivre dans le milieu scolaire le plus normal possible, en ayant une identité bien définie à l'école, etc.

Les psychologues ne sont évidemment pas les premiers responsables de l'organisation des services éducatifs dispensés aux élèves. Cette responsabilité incombe aux administratrices et administrateurs scolaires. Cependant, les psychologues peuvent apporter leur contribution à la mise sur pied d'une organisation physique et humaine de plus en plus soucieuse de la personne de l'élève.

En conséquence, le sixième et dernier objectif propre au champ de la psychologie pourra s'énoncer ainsi:

6. favoriser une organisation physique et humaine du milieu scolaire qui soit favorable à l'épanouissement des élèves.

Ce dernier objectif, de même que le précédent, contribue également au rôle préventif de la psychologue ou du psychologue à l'école. De fait, mettre en place les conditions les plus favorables au développement de la personnalité des élèves, au développement de relations humaines satisfaisantes et aux apprentissages scolaires, constitue un moyen particulièrement indiqué pour prévenir les difficultés d'adaptation ou d'apprentissage chez les élèves.

Les six objectifs spécifiques aux services de psychologie en milieu scolaire sont présentés dans le **tableau 2**.

TABLEAU 2

Les objectifs des services de psychologie en milieu scolaire

1. Assurer, en étroite collaboration avec les enseignants, le dépistage, l'identification et le diagnostic des difficultés vécues par les élèves dans leur cheminement scolaire, ainsi que dans leur développement intellectuel et socio-affectif.
2. Intervenir directement auprès d'élèves ou de groupes d'élèves ayant des problèmes dans leur cheminement scolaire, ainsi que dans leur développement intellectuel et socio-affectif.
3. Amener les élèves à comprendre leur vécu et à acquérir des attitudes et des comportements reliés à l'épanouissement de leur personnalité et propices à des relations humaines satisfaisantes et à leur réussite scolaire.
4. Contribuer activement, par un soutien aux agents et agentes d'éducation, à la solution des problèmes rencontrés par les élèves dans leur développement intellectuel et socio-affectif.
5. Promouvoir chez les agents et agentes d'éducation des habiletés et des attitudes propices au développement intellectuel et socio-affectif des élèves.
6. Favoriser une organisation physique et humaine du milieu scolaire qui soit favorable à l'épanouissement des élèves.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

3

DES ACTIVITÉS DE PSYCHOLOGIE EN MILIEU SCOLAIRE

1. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Dans cette troisième partie sont présentées 19 activités qui concernent de façon plus spécifique les psychologues en milieu scolaire. Ces activités ont été réunies en trois groupes selon les destinataires. Le premier groupe comprend 11 activités destinées aux élèves; le deuxième, deux activités s'adressant plus particulièrement aux parents; le troisième, six activités visant les agents d'éducation de l'école. Le **tableau 3** présente l'ensemble de ces activités.

Les activités décrites dans cette section ont été établies à partir de l'analyse de programmes d'activités de psychologie de plusieurs commissions scolaires. Elles prennent aussi en considération les résultats d'une enquête récente sur les activités du psychologue à l'école[1].

1.1 Activités destinées aux élèves

La première des activités destinées directement aux élèves est un atelier de croissance personnelle et interpersonnelle. Un tel atelier est un moyen privilégié pour promouvoir le développement affectif et social des élèves. Plusieurs techniques et approches théoriques sont possibles: celle de PRODAS ou de sa variante principale POEME, l'analyse transactionnelle, le P.A.S.D.A., etc. Évidemment, selon l'approche utilisée, les objectifs visés seront sensiblement différents. Ainsi, l'analyse transactionnelle insiste davantage sur la nature des relations interpersonnelles, l'approche PRODAS, sur l'expression affective, etc. Dans certains cas, quelques aspects particuliers du développement affectif ou social sont abordés; dans d'autres cas, les objectifs sont plus larges et il s'agit pour ainsi dire d'un programme structuré d'éducation affective et sociale. Néanmoins, indépendamment de la forme et de l'approche, cet atelier apprend à l'élève à se mieux connaître et à s'outiller pour accroître son mieux-être psychologique, de même qu'à entretenir avec les autres des relations satisfaisantes.

De plus, en dépit du fait que l'atelier de croissance personnelle et interpersonnelle constitue un exemple-type d'activité dispensée directement auprès des élèves par les psychologues, il arrivera souvent que ces derniers et ces dernières soient plutôt appelés à former d'autres agents d'éducation, la plupart du temps des enseignantes et enseignants, pour prendre charge d'un tel atelier.

La seconde activité, l'atelier d'éducation sexuelle, nécessite généralement la collaboration d'autres spécialistes des services complémentaires, notamment ceux et celles de la santé et des services sociaux. Cette activité contribue à informer les élèves sur certains aspects de la

1. LORANGER, M., DE CHAMPLAIN, L., ROBERGE, J.-Y. (1988). *Les activités du psychologue à l'école*. Québec, ministère de l'Éducation (16-0145).

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

Tableau 3

Des activités de psychologie en milieu scolaire

Destinées aux élèves

PSY-1 Atelier de croissance personnelle et interpersonnelle.

PSY-2 Participation à un atelier d'éducation sexuelle.

PSY-3 Identification des styles cognitifs des élèves.

PSY-4 Participation au dépistage des difficultés scolaires des élèves.

PSY-5 Évaluation psychologique d'élèves en difficulté scolaire ou personnelle.

PSY-6 Aide psychologique suivie aux élèves vivant des difficultés personnelles.

PSY-7 Développement ou modification de comportements, attitudes et habiletés personnelles particulières.

PSY-8 Participation et soutien à l'application du programme de formation personnelle et sociale.

PSY-9 Participation et soutien aux interventions psychosociales auprès d'élèves «mésadaptés socio-affectifs».

PSY-10 Participation et soutien aux interventions éducatives auprès d'élèves «déficients mentaux moyens».

PSY-11 Soutien aux élèves en voie d'intégration.

Destinées aux parents

PSY-12 Soutien aux parents dans leurs interventions quant au développement intellectuel et socio-affectif de leur enfant.

PSY-13 Information sur les problèmes psychologiques et comportementaux et les modes d'intervention appropriés.

Destinées aux agents d'éducation de l'école

PSY-14 Aide occasionnelle aux enseignants et enseignantes dans leurs démarches éducatives à l'égard des difficultés reliées au développement intellectuel et socio-affectif des élèves.

PSY-15 Soutien à l'application du programme d'éducation préscolaire.

PSY-16 Soutien à l'observation de la dynamique d'un groupe-classe et à l'élaboration d'une intervention appropriée.

PSY-17 Initiation aux techniques d'entrevue et à la relation d'aide.

PSY-18 Initiation aux techniques de modification de comportements.

PSY-19 Conseil dans l'aménagement d'un lieu scolaire par rapport aux besoins psychologiques.

sexualité, particulièrement ses aspects affectifs et relationnels, à apporter le point de vue de spécialistes et à permettre aux élèves de se faire une conception personnelle de cette question. Cet atelier s'adresse plus particulièrement aux élèves du second cycle du primaire et à ceux du secondaire. Il peut être réalisé dans le cadre du programme de formation personnelle et sociale.

L'activité PSY-3 est une activité d'évaluation. Il s'agit d'identifier la façon personnelle qu'a chaque élève d'apprendre. Pour l'enseignante et l'enseignant, l'avantage est d'obtenir ainsi des données en vue d'une meilleure adaptation de leur enseignement aux caractéristiques des élèves de leur classe. Pour chacun des élèves, le fait de mieux connaître son propre fonction-

nement devient un facteur supplémentaire de réussite scolaire.

Les deux activités suivantes concernent aussi l'évaluation des élèves. L'activité PSY-4, selon une approche collective, consiste à participer au dépistage des élèves en difficulté scolaire en vue de leur apporter l'aide requise. L'activité PSY-5, selon une approche individuelle, consiste à procéder, s'il y a lieu, en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, à l'évaluation des forces et faiblesses d'un élève en difficulté. Cette activité implique un travail en comité d'étude de cas et doit nécessairement déboucher sur un plan d'intervention concerté.

L'activité PSY-6 est une activité de consultation psychologique qui cherche, selon une approche individuelle ou de groupe, à aider l'élève, de manière suivie et à plus ou moins long terme, à résoudre ses difficultés. Il s'agit d'une activité qui s'adresse de prime abord aux élèves plus âgés. Cependant, dans les faits, elle peut toucher plusieurs catégories d'élèves. À l'éducation préscolaire et au primaire, là ou le psychologue sera amené à rencontrer des élèves qui lui sont adressés par les enseignantes et enseignants ou la direction, rencontres au cours desquelles seront utilisées des approches et techniques appropriées aux jeunes enfants. En ce qui concerne les élèves plus âgés, il apparaît évident que la valeur réelle de la consultation repose en grande partie sur leur adhésion libre à cette activité.

L'activité PSY-7 constitue une approche plus systématique de la solution de problèmes. Elle consiste à appliquer certaines techniques pour développer ou modifier les comportements, attitudes et habiletés chez des élèves éprouvant certaines difficultés bien définies.

L'activité PSY-8 constitue un soutien que les psychologues apportent aux enseignantes et enseignants de même qu'une participation directe à l'application du programme de formation personnelle et sociale. Ce soutien et cette participation exigent la collaboration de l'ensemble des spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle, de la santé et des services sociaux.

L'activité suivante PSY-9 rend possible la collaboration des psychologues avec les enseignantes et enseignants responsables de groupes d'élèves «mésadaptés socio-affectifs». Cette collaboration peut prendre des formes multiples: choix de matériel didactique, aménagement de la classe, étude de la dynamique du comportement des élèves, organisation d'activités de réadaptation, etc. Au-delà du soutien, cette collaboration s'étend à une participation directe à l'intervention auprès de ces élèves.

De même, l'activité PSY-10 rend compte de la collaboration du psychologue ou de la psychologue aux interventions éducatives menées auprès des élèves «déficients mentaux moyens». Tout comme l'activité précédente, celle-ci comporte plusieurs actions possibles.

L'activité PSY-11, enfin, comprend l'ensemble des actions posées en vue de faciliter l'intégration dans les classes régulières d'élèves qui proviennent des classes d'immersion française, des classes d'adaptation scolaire ou encore, d'un établissement du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les actions à poser peuvent être fort diverses: observation, consultation, évaluation, etc.

1.2 Activités destinées aux parents

La première des deux activités destinées aux parents est une activité de soutien dans leurs interventions auprès de leur enfant. Que ce soit avec une approche individuelle ou de groupe, il s'agit de permettre aux parents d'explorer les différentes modalités de leur intervention éducative auprès de leur enfant.

La seconde activité, l'activité PSY-13, cherche à faire comprendre la nature de certaines difficultés psychologiques et comportementales vécues par les enfants. Au-delà des informations de nature psychopathologique, il s'agit surtout de voir les comportements et attitudes que l'on peut développer pour aider l'enfant qui vit de telles difficultés. Cette activité s'adresse également aux enseignants et enseignantes.

1.3 Activités destinées aux agents d'éducation de l'école

Les six dernières activités s'adressent plus spécifiquement aux agentes et agents d'éducation à l'école. L'activité PSY-14 consiste en une aide à l'enseignant et à l'enseignante en vue de trouver une solution aux difficultés que celui-ci ou celle-ci rencontre au cours de son enseignement. Les difficultés peuvent appartenir à différentes catégories: motivation d'un élève, stratégies d'enseignement, relations interpersonnelles, etc. Il s'agit donc de travailler avec celui ou celle qui le demande, afin de procéder avec lui ou elle aux modifications à l'enseignement rendues nécessaires par les difficultés rencontrées. La consultation avec l'enseignante ou l'enseignant se fait généralement dans le cadre de rencontres individuelles. Cependant, cette consultation peut aussi comporter l'observation de son enseignement.

L'activité suivante constitue un soutien offert par le ou la psychologue à l'application d'un programme d'études dont les objectifs sont étroitement liés aux préoccupations de ces agentes et agents professionnels. Il s'agit du programme d'éducation préscolaire pour lequel les actions de soutien peuvent impliquer notamment un travail avec les enseignants et enseignantes en vue de traduire les objectifs en activités qui stimulent le développement de l'enfant.

Quant à l'activité PSY-16, elle se centre sur les phénomènes de groupe. Il s'agit donc d'offrir aux enseignants et enseignantes un soutien aussi bien en ce qui a trait à l'observation du fonctionnement d'un groupe qu'à l'intervention sur ces phénomènes.

Les deux activités suivantes cherchent à développer chez les enseignantes et les enseignants des habiletés professionnelles particulières. La première de ces deux activités est centrée sur les techniques d'entrevue et sur la relation d'aide et veut renforcer l'action des enseignants et enseignantes, non seulement dans l'encadrement personnel des élèves, mais aussi dans leurs rencontres individuelles avec les parents. La seconde de ces activités vise, selon une optique behavioriste, à faire connaître les techniques de modification de comportements utilisées dans l'éducation des enfants pour faire apparaître ou disparaître certains comportements.

Finalement, la dernière activité a trait à l'aménagement physique d'un lieu scolaire quelconque (école, cour de récréation, classe, etc.) et vise à permettre aux responsables de tenir compte de la dimension psychologique de cet aménagement.

2. FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIVITÉS

Les pages suivantes contiennent les fiches descriptives des 19 activités qui viennent d'être présentées. Chaque fiche inclut les informations suivantes: le numéro et le titre de l'activité, les objectifs poursuivis, les destinataires, une description sommaire de la (ou des) façon(s) de réaliser l'activité, les ressources humaines et matérielles requises et, enfin, une énumération de différents moyens utilisables pour procéder à une évaluation de l'activité.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-1: **ATELIER DE CROISSANCE PERSONNELLE ET INTERPERSONNELLE**	Tous les élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Favoriser le développement affectif et social de l'élève.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Un atelier de croissance personnelle et interpersonnelle cherche à faire prendre conscience à chaque élève de son propre vécu et aussi de celui des autres. Plusieurs moyens sont utilisés pour ce faire: expression corporelle, dessin libre, jeu dramatique, jeu de rôle, groupe de discussion, etc. Plusieurs approches théoriques sont également employées: analyse transactionnelle, gestalt, bioénergétique, approche rogérienne, etc. Les thèmes abordés varient aussi: les valeurs, les sentiments, l'image de soi, la communication, etc. Certains ateliers, davantage structurés, constituent de véritables programmes d'éducation affective et sociale. Les plus connus sont le PRODAS (PROgramme de Développement Affectif et Social) et le POEME (Programme Opérationnel d'Éducation à la Maturité Émotive), conçus à partir du «Human Development Program» de U.H. Palomares et H. Bessell. Ces programmes utilisent les cercles d'échange qui permettent à l'enfant d'identifier et d'exprimer ses sentiments et besoins, et de tenir compte de ceux d'autrui. De même, le P.A.S.D.A. (Programme d'Actualisation de Soi et de Découverte des Autres), adaptation du programme D.U.S.O. de D. Dinkmeyer, amène l'élève à comprendre les liens entre les sentiments, les désirs et les comportements, autant chez lui que chez les autres, et à en parler librement. L'analyse transactionnelle met l'accent sur les composantes Parent-Enfant-Adulte présentes en chaque individu et analyse les différents types de transactions mises en jeu dans les relations humaines. L'approche de T. Gordon est centrée sur la résolution des conflits interpersonnels. Au préscolaire et au primaire, cet atelier de croissance se réalise habituellement en classe; il peut notamment être intégré au programme de formation personnelle et sociale. L'activité peut aussi être offerte comme activité libre aux élèves.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Lorsque l'activité se réalise en classe, l'enseignant ou l'enseignante occupe généralement une fonction d'observation ou de co-animation. L'enseignant ou l'enseignante peut aussi jouer un rôle d'animateur d'un atelier de croissance personnelle. Cependant, la formation préalable de l'animateur ou de l'animatrice est nécessaire selon l'approche utilisée.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves à cette activité, à compiler par le ou la psychologue;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves à cette activité, à remplir par le ou la psychologue;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les élèves et, s'il y a lieu, par l'enseignant ou l'enseignante;
- grille d'auto-observation de comportements et attitudes, à faire remplir par chaque élève avant et après sa participation à une série d'ateliers;
- grille d'observation des comportements et attitudes d'un élève, à faire remplir par les parents et l'enseignant avant et après la participation de l'élève à une série d'ateliers.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-2: **PARTICIPATION À UN ATELIER D'ÉDUCATION SEXUELLE**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Contribuer à l'éducation sexuelle des élèves en donnant des informations et en suscitant la réflexion sur cette question.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Une des dimensions essentielles de la croissance personnelle et interpersonnelle d'un individu a trait à sa sexualité. Cet atelier veut faciliter aux élèves une meilleure intégration de la sexualité à leur développement général. C'est ainsi que l'atelier leur propose une démarche d'information et de réflexion sur les différents aspects de la sexualité. Ce sont plus particulièrement les aspects affectif et relationnel qui intéressent le psychologue ou la psychologue et ces aspects sont traités par différents thèmes: changements psycho-sexuels, identité sexuelle, rôles sexuels, attitudes et valeurs dans les relations sexuelles, etc.

Rappelons, par ailleurs, que le programme de formation personnelle et sociale comprend un volet d'éducation à la sexualité. Lorsque ce programme sera implanté, ce qui se fait progressivement depuis 1983, cet atelier pourra y être intégré et le ou la psychologue jouera alors un rôle de soutien ou de participation.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalise normalement en collaboration avec des spécialistes d'autres champs des services complémentaires (santé et services sociaux) de façon à couvrir les dimensions physiologiques, psychologiques et sociales de la sexualité. Le volet d'éducation à la sexualité du programme de formation personnelle et sociale est un outil essentiel. De plus, d'autres programmes d'information, de même que de nombreux livres et productions audio-visuelles ont été réalisés sur le sujet.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves à cette activité, à compiler par le ou la psychologue;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves à cette activité, à remplir par le ou la psychologue;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les élèves;
- questionnaire d'évaluation des connaissances et attitudes en ce qui concerne la sexualité, à faire remplir par les élèves.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	CLIENTÈLE
PSY-3: **IDENTIFICATION DES STYLES COGNITIFS DES ÉLÈVES**	Élèves du primaire et du secondaire; enseignants et enseignantes du primaire et du secondaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Permettre à l'élève de mieux connaître sa façon d'apprendre et à l'enseignant ou l'enseignante de s'adapter à ce style d'apprentissage.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

De plus en plus, on met en évidence la nécessité de tenir compte, dans les activités proposées aux élèves, de leur façon d'apprendre. Cette activité consiste à identifier les styles d'apprentissage des élèves d'une classe. Les dimensions à évaluer peuvent être nombreuses. Entre autres, l'élève aborde-t-il plus facilement un apprentissage de manière théorique ou pratique? Son raisonnement procède-t-il surtout par induction ou par déduction? Travaille-t-il mieux seul ou avec d'autres? Est-il sensible ou non aux demandes de son entourage (pairs, adultes ayant autorité sur lui...)? Est-il plus sensible aux messages ou aux personnes? Etc.

Pour chaque élève, répondre à ces questions constitue une autre façon de se mieux connaître, avec ses forces et ses faiblesses et ainsi d'augmenter ses chances de réussite scolaire. Pour les enseignantes et enseignants, une telle évaluation permet davantage de tenir compte du fonctionnement de leurs élèves dans les différentes stratégies d'enseignement: formation des équipes de travail, explications à fournir, situations d'apprentissage proposées, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalise essentiellement en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant. Les instruments d'évaluation proviennent surtout des États-Unis. Au Québec, les travaux les plus connus sont ceux de C. Lamontagne à partir des concepts développés par J.E. Hill. Un article a été consacré à ce sujet dans le numéro de novembre 1981 de la revue «Vie pédagogique».

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de réussite des élèves dans les apprentissages scolaires, à compiler par le ou la psychologue;
- questionnaire d'appréciation de l'amélioration du fonctionnement des élèves dans les activités scolaires, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante;
- grille d'observation des changements dans les stratégies d'enseignement utilisées par l'enseignante ou l'enseignant, à remplir par le ou la psychologue.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-4: PARTICIPATION AU DÉPISTAGE DES DIFFICULTÉS SCOLAIRES DES ÉLÈVES	Tous les élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Identifier, en vue de les aider, les élèves qui peuvent vivre des difficultés scolaires, particulièrement aux plans intellectuel et socio-affectif.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Chaque école a la responsabilité d'identifier les élèves qui présentent des difficultés dans leur cheminement scolaire (échec ou retard scolaire, absentéisme, etc.). Le ou la psychologue collabore à cette opération de collecte des données qui, dans certains cas, peut prendre un caractère systématique. Son action porte davantage sur le développement affectif, intellectuel et social de l'élève. Ces données servent par la suite à déterminer l'aide qui convient le mieux aux élèves éprouvant des difficultés, notamment en ce qui a trait à l'organisation pédagogique.

Cette opération se réalise surtout à l'occasion du passage d'un ordre d'enseignement à l'autre ou lors du passage d'un cycle scolaire à l'autre. Plus l'opération est menée à un âge précoce (au préscolaire notamment), plus elle a de chances de donner des résultats satisfaisants. C'est une opération qui comprend plusieurs étapes: la préparation de l'opération avec l'équipe-école ou l'équipe multidisciplinaire (ou les deux); le choix des instruments de mesure (inventaires de développement, grilles d'observation, tests individuels, tests collectifs); l'administration des tests, leur analyse et leur interprétation; les réunions avec les parents, la direction, l'enseignant ou l'enseignante; la rédaction des rapports individuels.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Dans leur classe, les enseignants et enseignantes sont les premiers responsables du dépistage des difficultés chez les élèves. Le rôle du psychologue ou de la psychologue est complémentaire de celui des enseignants et enseignantes. De très nombreux instruments existent pour évaluer l'un ou l'autre aspect du développement de l'élève.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'efficacité de l'opération, à faire remplir par les participantes et participants à cette opération;
- vérification à faire par le ou la psychologue auprès des personnes concernées de la mise en place et de la pertinence des services pour répondre aux besoins dépistés;
- taux d'élèves adressés de façon pertinente en psychologie en dehors des procédures de dépistage, à compiler par le ou la psychologue.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-5: **ÉVALUATION PSYCHOLOGIQUE D'ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ SCOLAIRE OU PERSONNELLE**	Tous les élèves qui éprouvent des difficultés scolaires ou personnelles.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire l'évaluation des forces et des faiblesses de l'élève et proposer un plan d'intervention pour résoudre ses difficultés.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité est à envisager si l'enseignante ou l'enseignant a signalé l'existence de problèmes chez un élève, problèmes qui se rapportent à son rendement scolaire (attention, motivation, rythme d'apprentissage...), à ses relations avec ses pairs (tendance à s'isoler du groupe, agressivité...) ou avec l'enseignant, ou encore problèmes qui sont personnels (phobie, dépression, bégaiement...). Dans tous ces cas, une évaluation psychologique de l'élève et de sa situation est requise.

Selon la nature et l'importance du problème, la ou le psychologue choisira un ou plusieurs moyens d'évaluation allant de l'observation directe dans la classe à l'utilisation de tests formels en passant par l'analyse de grilles d'observation des comportements de l'élève et des entrevues avec les parents et les enseignantes ou enseignants. D'autre part, cette évaluation peut devoir être étendue et impliquer l'intervention d'autres spécialistes. Que cette évaluation implique ou non le travail d'une équipe multidisciplinaire, il reste que les principes d'évaluation demeurent les mêmes. Il s'agit d'évaluer les forces aussi bien que les faiblesses de l'élève et de faire l'analyse de sa situation globale.

Par ailleurs, cette évaluation ou bilan doit déboucher sur un plan d'intervention incluant la détermination d'objectifs et d'actions à mener auprès de l'élève et de ses éducateurs. Ce plan d'intervention, de même que les résultats de l'évaluation, est discuté lors de comités d'étude de cas. Lorsque le plan d'intervention comprend des mesures de rééducation qui ne peuvent s'appliquer dans la classe ordinaire, un plan de réintégration de l'élève doit être prévu.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette évaluation se fait en collaboration étroite avec l'enseignante ou l'enseignant tant pour l'évaluation et l'application du plan d'intervention que pour la(les) rencontre(s) avec les parents. La directrice ou le directeur met en place les conditions nécessaires à l'évaluation et est disponible pour participer à la réalisation du plan d'intervention. Les parents sont informés et collaborent à la collecte des données et à l'application du plan d'intervention. Cette activité exige de la part de la psychologue ou du psychologue une connaissance des divers outils d'évaluation.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'efficacité de l'opération, à faire remplir par les participantes et participants à cette opération;
- vérification à faire par le ou la psychologue auprès des personnes intéressées de l'application du plan d'intervention ou des recommandations.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-6: **AIDE PSYCHOLOGIQUE SUIVIE AUX ÉLÈVES VIVANT DES DIFFICULTÉS PERSONNELLES**	Tous les élèves qui éprouvent des difficultés personnelles.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Contribuer à la solution des difficultés personnelles de l'élève.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité est un service de consultation qui s'adresse aux élèves aux prises avec des difficultés personnelles qui peuvent être de nature affective, sociale ou plus simplement scolaire. Elle consiste à aider l'élève à comprendre sa situation, à en prendre conscience et à utiliser ses propres ressources afin de retrouver son équilibre. Différentes techniques et moyens (écoute active, jeux, dessins...) peuvent être utilisés, selon l'âge des élèves et l'approche théorique de la psychologue ou du psychologue (approche humaniste, behavioriste...).

Trois clientèles sont surtout visées: les élèves qui éprouvent des difficultés d'adaptation mineures nécessitant des interventions ponctuelles, ceux qui ont des difficultés plus importantes nécessitant un suivi ou une aide plus active, et, finalement, ceux qui sont orientés vers un service clinique extérieur exigeant une coordination des interventions. Plus jeunes, les élèves sont le plus souvent adressés à la psychologue ou au psychologue par les enseignantes et enseignants, les parents ou la direction d'école. Plus vieux, les élèves viendront de plus en plus consulter d'eux-mêmes. Il importe toutefois que la psychologue ou le psychologue se fasse connaître des élèves et leur explique son rôle.

D'autre part, certains problèmes (l'obésité, la consommation de drogues et d'alcool, l'isolement social, etc.) sont parfois plus efficacement abordés selon une approche de groupe étant donné les phénomènes interpersonnels qui se produisent durant ces rencontres et le soutien apporté par le groupe. D'autres problèmes vécus de façon similaire par plusieurs élèves peuvent également être partagés en groupe: divorce ou décès des parents, handicap physique, etc. Des problèmes de nature «sociale» peuvent aussi être abordés dans le cadre de cette activité: tensions engendrées par un manque de communication entre les élèves et les éducatrices et éducateurs, difficultés survenant au passage du primaire au secondaire, etc. Tout comme dans les rencontres individuelles, ces rencontres de groupe ont pour but de permettre aux élèves d'identifier leurs difficultés et d'explorer diverses solutions possibles.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Une formation dans l'une ou l'autre approche de la relation d'aide est nécessaire.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Grille d'observation de la qualité de la participation de l'élève à cette activité, à remplir par le ou la psychologue;
- questionnaire d'auto-appréciation de son mieux-être, à faire remplir par l'élève;
- grille d'observation des comportements et attitudes de l'élève, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante et les parents;
- grille d'observation de changements dans les comportements et attitudes de l'élève, à remplir par le ou la psychologue.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-7: **DÉVELOPPEMENT OU MODIFICATION DE COMPORTEMENTS, ATTITUDES ET HABILETÉS PERSONNELLES PARTICULIÈRES**	Tous les élèves qui éprouvent des difficultés personnelles.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Améliorer chez l'élève présentant des difficultés personnelles certaines capacités particulières; faire disparaître ou modifier des comportements indésirables.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Utilisant des techniques qui, souvent, font appel à l'approche behavioriste, cette activité vise à faire disparaître chez un élève des comportements indésirables ou à le désensibiliser à l'égard de situations anxiogènes. Les problèmes visés peuvent être de toute nature: phobie, tic, agressivité, hyperactivité, distraction, etc. L'activité peut également consister à travailler avec un élève ou un petit groupe d'élèves sur un aspect particulier de sa(leur) personnalité pour lui(leur) faire acquérir des habiletés à cet égard. Ainsi, pour des élèves nerveux, chez qui on a décelé des difficultés portant sur l'affirmation de soi et la capacité de se relaxer, par exemple, on va préparer des activités d'entraînement sur ces aspects. Avec des élèves qui souffrent de dépendance, on va mettre sur pied des activités d'acquisition d'autonomie. Même chose pour des élèves impulsifs pour ce qui est de la capacité de contrôle de soi. Dans certains cas, les activités portent sur le développement d'habiletés intellectuelles particulières: techniques de travail, stratégies d'apprentissage (apprendre à apprendre), mémorisation, attention et concentration, etc. Dans d'autres cas, les activités visent l'acquisition d'habiletés psychomotrices.

Les activités peuvent comprendre un certain nombre de rencontres de groupe, d'exercices à faire durant ces rencontres et en dehors de ces rencontres, et l'utilisation d'une grille d'autoévaluation. L'élaboration et l'application de telles activités peuvent évidemment être précédées d'une évaluation ou d'une observation systématique de la nature et de la fréquence des comportements à modifier ou à développer.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Ce genre d'activités fait appel le plus souvent à l'enseignante ou l'enseignant, seul ou, quelquefois, assisté de la direction de l'école. Dans certains cas, la participation des parents et, parfois même, celle des pairs de l'élève est nécessaire à la réalisation des activités.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Grille d'auto-observation des comportements, attitudes et habiletés, à faire remplir par l'élève avant et après l'application des techniques;
- grille d'observation des comportements, attitudes et habiletés d'un élève, à faire remplir par les parents et l'enseignante ou l'enseignant avant et après l'application des techniques.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-8: **PARTICIPATION ET SOUTIEN À L'APPLICATION DU PROGRAMME DE FORMATION PERSONNELLE ET SOCIALE**	Élèves du primaire et du secondaire; enseignants et enseignantes du primaire et du secondaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Participer à l'application du programme de formation personnelle et sociale; apporter une aide aux enseignants et enseignantes dans l'application de ce programme.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le programme de formation personnelle et sociale vise, pour chacun de cinq volets qu'il comporte (la santé, les relations interpersonnelles, la vie en société, la sexualité et la consommation), à faire acquérir aux élèves une connaissance approfondie et intégrée de ces dimensions de la vie humaine, afin que ceux-ci parviennent à une meilleure expression d'eux- mêmes comme individus et comme membres d'une collectivité. Ce programme s'adresse à tous les élèves du primaire et du secondaire, même si ce programme ne figure à l'horaire qu'à partir du secondaire.

La présente activité constitue à la fois un soutien et une participation directe à l'application du programme. Le soutien consiste à aider les enseignants et enseignantes à élaborer ou à sélectionner des activités à réaliser avec les élèves, qui soient conformes aux objectifs du programme (constitution d'une banque de ressources). Il s'agit aussi d'aider les enseignants et enseignantes à assurer une continuité dans ces activités et à en évaluer l'impact auprès des élèves et la conformité avec les objectifs du programme. Ce soutien est complété par la réalisation d'activités par le ou la psychologue même.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Ce soutien à l'application du programme de formation personnelle et sociale pourra nécessiter la collaboration de plusieurs agents d'éducation, notamment de spécialistes des services complémentaires dans les champs de l'orientation, de la santé et des services sociaux.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des enseignants et enseignantes à cette activité, à compiler par le ou la psychologue;
- grille d'observation de la qualité de la participation des enseignants et enseignantes, à remplir par le ou la psychologue;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les enseignants et enseignantes;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves aux activités qui leur sont offertes dans le cadre de ce programme d'études, à faire remplir par les enseignants et enseignantes.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-9: **PARTICIPATION ET SOUTIEN AUX INTERVENTIONS PSYCHOSOCIALES AUPRÈS D'ÉLÈVES «MÉSADAPTÉS» SOCIO-AFFECTIFS»**	Tous les élèves identifiés «mésadaptés socio-affectifs»; tous les enseignants et enseignantes responsables de ces élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Participer aux interventions de réadaptation menées auprès d'élèves «mésadaptés socio-affectifs»; offrir un soutien aux enseignants et enseignantes responsables de ces élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La présente activité traduit concrètement la collaboration, sous forme de soutien et de participation à l'intervention, que les psychologues peuvent offrir aux enseignants et enseignantes responsables d'élèves identifiés «mésadaptés socio-affectifs». Plusieurs modèles d'intervention peuvent être mis en place pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Ces modèles varient en fonction de l'âge des élèves et de l'ampleur des services nécessaires pour répondre à leurs besoins, et ils correspondent à des niveaux d'intégration plus ou moins élevés.

Dans ces différents modèles, l'intervention du psychologue ou de la psychologue a trait à l'évaluation psychologique des élèves, à sa participation à l'élaboration et à la révision des plans d'intervention individualisés, aux rencontres individuelles d'élèves, à la supervision des intervenants et intervenantes, notamment en ce qui a trait à la relation d'aide à établir avec les élèves, à la sensibilisation du milieu scolaire à la problématique de la mésadaptation socio-affective, au contact avec les parents.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Le rôle dévolu au psychologue ou à la psychologue est complémentaire aux rôles du travailleur social ou de la travailleuse sociale, du psychoéducateur ou de la psychoéducatrice, et du technicien ou de la technicienne en éducation spécialisée.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les intervenants et intervenantes auprès des élèves;
- grille d'observation des progrès des élèves au plan socio-affectif, à faire remplir par les intervenants et intervenantes auprès des élèves.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-10: **PARTICIPATION ET SOUTIEN AUX INTERVENTIONS ÉDUCATIVES AUPRÈS D'ÉLÈVES «DÉFICIENTS MENTAUX MOYENS»**	Tous les élèves identifiés «déficients mentaux moyens»; tous les enseignants et enseignantes responsables de ces élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Offrir un soutien aux enseignants et enseignantes responsables d'élèves «déficients mentaux moyens»; participer aux interventions éducatives menées auprès de ces élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité rend compte de la collaboration que les psychologues peuvent offrir aux enseignants et enseignantes responsables d'élèves identifiés «déficients mentaux moyens». Plusieurs modèles d'intervention peuvent être mis en place pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Ces modèles varient en fonction de l'âge des élèves et de l'ampleur des services nécessaires pour répondre à leurs besoins.

Dans ces différents modèles, le rôle du psychologue ou de la psychologue a trait principalement au soutien aux interventions des enseignants et enseignantes spécialisés: évaluation des élèves, participation à l'élaboration et à la révision des plans d'intervention individualisés. Dans certains cas, notamment chez les élèves plus jeunes, le psychologue ou la psychologue participera directement aux interventions éducatives. D'autres interventions touchent, par ailleurs, à la sensibilisation du milieu scolaire à la problématique de la déficience mentale et au soutien auprès des parents relativement à leurs attitudes et à leur engagement dans le processus éducatif de leur enfant.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Le rôle dévolu au psychologue ou à la psychologue est complémentaire aux rôles du travailleur social ou de la travailleuse sociale, du technicien ou de la technicienne en éducation spécialisée, de l'orthophoniste et de l'ergothérapeute.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les intervenants et intervenantes auprès des élèves;
- grille d'observation des progrès des élèves au plan socio-affectif, à faire remplir par les intervenants et intervenantes auprès des élèves.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-11: **SOUTIEN AUX ÉLÈVES EN VOIE D'INTÉGRATION**	Élèves du primaire et du secondaire en voie d'intégration; tous les enseignants et enseignantes responsables de ces élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Apporter un soutien aux élèves en voie d'intégration et aux enseignants et enseignantes responsables de ces élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Pour un élève qui, selon le modèle en cascade, passe à un niveau d'intégration scolaire plus élevé, différentes mesures de soutien à cette intégration peuvent se révéler nécessaires. C'est le cas notamment des élèves qui, en provenance de centres d'accueil, sont accueillis dans une école, ou encore de ceux qui, ayant séjourné en classe spéciale, se retrouvent partiellement ou complètement intégrés aux activités de la classe régulière.

Pour chacun de ces élèves, une action indiquée consiste à lui présenter, avant la fin de l'année scolaire, son nouveau milieu: visite de l'école, rencontre avec l'enseignante ou l'enseignant, explications sur le fonctionnement et les exigences de l'école. Par la suite, au début de l'année suivante, le professionnel ou la professionnelle peut devoir rencontrer l'enseignant ou l'enseignante pour lui expliquer la situation de l'élève et collaborer avec lui ou elle à l'élaboration d'objectifs d'intégration sociale et scolaire et de stratégies relatives à l'organisation de la classe et à l'enseignement proprement dit. Des rencontres avec l'élève pour évaluer son adaptation à son nouveau milieu sont également à prévoir. Ces rencontres permettent aussi à l'élève qui est confronté à un nouveau milieu et à de nouvelles exigences d'être aidé dans ses efforts d'adaptation en ayant quelqu'un à qui se référer si nécessaire. Dans toutes ces démarches, par ailleurs, l'appui des parents est essentiel.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Des relations doivent être établies entre les agents d'éducation (enseignants, enseignantes, professionnels et professionnelles des services complémentaires) pour transmettre les données pertinentes.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante et par les parents, s'il y a lieu;
- taux de réussite de l'élève dans ses apprentissages scolaires, à faire compiler par l'enseignante ou l'enseignant;
- grille d'observation de l'intégration sociale de l'élève, à remplir par le ou la psychologue ou à faire remplir par l'enseignante ou l'enseignant.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-12: **SOUTIEN AUX PARENTS DANS LEURS INTERVENTIONS QUANT AU DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL ET SOCIO-AFFECTIF DE LEUR ENFANT**	Tous les parents.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Aider les parents dans leur rôle d'éducateurs et les conseiller dans leurs prises de décision.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité peut avoir des motifs très divers. D'une part, en collaboration avec l'enseignant ou l'enseignante, il peut s'agir de rencontrer les parents pour les informer des progrès de leur enfant, de ses difficultés en classe et leur présenter d'éventuelles recommandations à son sujet, dont l'établissement d'un plan de travail, afin d'améliorer son rendement scolaire ou des suggestions d'activités pour stimuler son développement. D'autre part, ces rencontres cherchent aussi à répondre au désir des parents de parler des difficultés qu'ils éprouvent dans leur rôle d'éducatrice et d'éducateur et de trouver une solution à ces difficultés. Également, il peut s'agir d'aider les parents à dominer une situation personnelle temporairement difficile, de leur permettre de résoudre leurs conflits relationnels avec leur enfant ou encore de les faire bénéficier de certaines ressources communautaires.

Dans certains cas, un seul ou les deux parents participent à ces rencontres alors que, quelquefois, la présence de l'enfant peut être nécessaire. Par ailleurs, il est également possible d'utiliser des rencontres de groupe pour aider les parents à faire face aux difficultés de leur enfant, à découvrir de meilleurs moyens de communiquer avec lui et de trouver une solution aux conflits existants.

Différentes approches pour l'animation de groupes de parents peuvent être utilisées lors de ces rencontres. Une de ces méthodes est la «Formation à l'efficacité humaine» de T. Gordon, mieux connue sous le nom de «Parents efficaces». Ce programme de formation propose différents thèmes de rencontres: l'écoute active, la résolution de conflits de valeurs, la communication, etc. Cependant, quelle que soit l'approche utilisée, en général, ces rencontres revêtent un caractère pratique. Des documents audio-visuels et des exercices pratiques peuvent être employés. La mise en place de tels ateliers est évidemment précédée de séances d'information à l'intention des parents concernés. De même, il est nécessaire d'assurer un suivi à l'intervention de soutien.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Une formation particulière dans l'une ou l'autre approche de la relation d'aide est hautement souhaitable.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des parents à cette activité, à compiler par le ou la psychologue;
- questionnaire d'appréciation à faire remplir par les parents concernant les nouvelles possibilités que cette activité leur a apportées pour aider leur enfant;
- questionnaire d'appréciation de leur mieux-être, à faire remplir par les parents;
- grille d'observation des changements dans les comportements et attitudes d'un élève, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-13: **INFORMATION SUR LES PROBLÈMES PSYCHOLOGIQUES ET COMPORTEMENTAUX ET LES MODES D'INTERVENTION APPROPRIÉS**	Tous les parents; tous les enseignants et enseignantes.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Donner des informations sur divers problèmes psychologiques et comportementaux et sur les moyens et attitudes pouvant contribuer à les éliminer.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité consiste à sensibiliser les enseignants, les enseignantes et les parents à différents problèmes psychologiques qui peuvent affecter les enfants: hyperactivité, agressivité, isolement social, etc. L'objectif de l'activité n'est pas de faire connaître aux agents d'éducation les différentes psychopathologies qui existent chez les enfants, mais plutôt de les rendre sensibles au vécu de l'enfant qui est aux prises avec des problèmes psychologiques et comportementaux et aux facteurs pouvant contribuer à l'existence de ces difficultés ou à leur aggravation.

Au-delà de cette connaissance des difficultés de l'enfant, il s'agit de voir les modes d'intervention qui peuvent être utilisés pour aider l'enfant dans ses difficultés. Notamment avec les enseignants et enseignantes, une attention sera portée aux approches psychopédagogiques à privilégier: stratégie d'enseignement, comportements et attitudes à adopter, etc. Entre autres, des résultats de recherche récents, portant sur l'efficacité de différents modèles d'intervention, peuvent être présentés et critiqués.

Une telle activité peut comprendre des ateliers d'information et d'échanges, de l'information écrite et des documents audio-visuels illustrant certains problèmes, des conférences avec des invités, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Plusieurs documents écrits et audio-visuels sont disponibles. Une collaboration peut être envisagée avec les agentes et agents professionnels travaillant dans des établissements du ministère de la Santé et des Services sociaux: clinique de psychiatrie infantile, département de santé communautaire, centre local de services communautaires, etc. Un module du programme de mise à jour en adaptation scolaire, produit par le ministère de l'Éducation, a été consacré à la inésadaptation socio-affective.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation aux rencontres ou taux de diffusion des documents, à compiler par le ou la psychologue;
- questionnaire d'appréciation à faire remplir par les personnes ayant participé aux rencontres ou lu les documents.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-14: **AIDE OCCASIONNELLE AUX ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES DANS LEURS DÉMARCHES ÉDUCATIVES À L'ÉGARD DES DIFFICULTÉS RELIÉES AU DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL ET SOCIO-AFFECTIF DES ÉLÈVES**	Tous les enseignants et enseignantes.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Offrir un soutien aux enseignantes et enseignants dans leur recherche d'une solution aux difficultés rencontrées dans leur enseignement, particulièrement les difficultés reliées au développement intellectuel et socio-affectif des élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La présente activité consiste à travailler avec l'enseignante ou l'enseignant à trouver une solution aux difficultés qu'il ou elle rencontre dans son enseignement, avec un élève ou un groupe d'élèves. Les difficultés peuvent appartenir à diverses catégories: motivation d'un ou de plusieurs élèves, stratégie d'enseignement, relation enseignant-élèves, etc. Dans un premier temps, il s'agit donc de préciser et d'évaluer le problème. Cette évaluation se fait lors de rencontres individuelles avec l'enseignante ou l'enseignant. Différentes façons de procéder peuvent également être envisagées: observation en classe et analyse avec l'enseignante ou l'enseignant des données observées, étude avec lui ou elle de travaux d'élèves, etc. Dans certains cas, une telle analyse de situation pourra impliquer l'évaluation psychologique d'un élève.

Par la suite, il s'agira de procéder avec l'enseignant ou l'enseignante à l'élaboration d'une stratégie d'intervention. Cette stratégie peut comprendre des modifications à apporter à l'enseignement et l'utilisation d'approches particulières auprès de l'élève ou du groupe d'élèves. Elle peut aussi inclure une action complémentaire de la part de la psychologue ou du psychologue auprès de l'élève ou des élèves. La stratégie d'intervention est discutée et éventuellement réajustée lors de rencontres plus ou moins fréquentes avec l'enseignant ou l'enseignante.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité peut exiger une collaboration avec les autres membres de l'équipe multidisciplinaire: orthopédagogues, psychoéducateurs et psychoéducatrices, conseillers et conseillères pédagogiques, autres agentes et agents professionnels des services complémentaires.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante;
- grille d'observation des changements dans les stratégies d'enseignement utilisées par l'enseignante ou l'enseignant, à remplir par le psychologue ou la psychologue;
- grille d'observation des changements dans les comportements et attitudes des élèves en classe, à remplir par le ou la psychologue ou à faire remplir par l'enseignante ou l'enseignant.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	CLIENTÈLES
PSY-15: **SOUTIEN À L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE**	Enseignantes et enseignants de l'éducation préscolaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Apporter une collaboration aux enseignantes et enseignants dans leur responsabilité d'application du programme d'éducation préscolaire.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le programme d'éducation préscolaire propose trois objectifs généraux qui reflètent des préoccupations proches de celles du ou de la psychologue. Ces trois objectifs sont d'apprendre à l'élève à se connaître lui-même, à entrer en relation avec les autres et à interagir avec l'environnement. Le soutien offert par le ou la psychologue à l'application de ce programme consiste principalement en un travail avec les enseignantes et les enseignants pour traduire les objectifs du programme en activités ou mises en situation qui stimulent le développement des élèves, particulièrement aux plans affectif et social.

Cette activité se réalise au cours de rencontres individuelles ou de groupe, d'ateliers, de discussions et d'échanges ou même par une participation à titre de personne-ressource à l'intervention en classe. Ce soutien peut par ailleurs impliquer une aide dans le choix du matériel éducatif utilisé en classe.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se fait en collaboration avec la conseillère ou le conseiller pédagogique responsable de l'éducation préscolaire et avec l'orthophoniste.

Divers documents écrits et audio-visuels peuvent être utilisés.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des enseignants et enseignantes à cette activité, à compiler par le ou la psychologue;
- grille d'observation de la qualité de la participation des enseignants, à remplir par le ou la psychologue;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les enseignants et enseignantes;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves aux activités qui leur sont offertes dans le cadre de ce programme d'études, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante.

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-16: **SOUTIEN À L'OBSERVATION DE LA DYNAMIQUE D'UN GROUPE-CLASSE ET À L'ÉLABORATION D'UNE INTERVENTION APPROPRIÉE**	Enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Aider les enseignantes et enseignants à identifier les problèmes se manifestant dans la dynamique d'un groupe-classe; les amener à améliorer le fonctionnement du groupe.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les enseignantes et enseignants sont à la fois des pédagogues et des animatrices et animateurs de groupe. Cependant, leur formation initiale les amène, le plus souvent, à se centrer d'abord sur la dimension pédagogique de leur travail plutôt que sur l'observation des phénomènes de groupe et l'intervention psychosociale. Au cours d'une année scolaire, plusieurs phénomènes peuvent intervenir dans la dynamique d'un groupe-classe pour créer des situations qui rendent difficile l'apprentissage pour quelques élèves ou tout le groupe. Les problèmes peuvent être fort divers: leadership et structuration du groupe, isolement ou rejet de certains élèves, relations tendues enseignant(e) – élèves, etc.

La présente activité, sur demande de l'enseignant ou de l'enseignante responsable du groupe-classe, vise à l'aider à connaître la nature des difficultés vécues par le groupe-classe et à intervenir pour trouver une solution à ces difficultés de fonctionnement. L'identification des problèmes peut nécessiter une observation du groupe-classe, une ou des rencontres avec l'enseignant ou l'enseignante et avec les élèves, ou encore l'utilisation du sociogramme. De plus, l'intervention peut requérir diverses actions: mise en place d'activités susceptibles d'entraîner une amélioration des relations interpersonnelles (coopération et solidarité dans le travail d'équipe, par exemple); réaménagement de l'environnement et des équipes de travail; utilisation d'un système collectif de renforcement ou d'auto-évaluation; rencontres individuelles d'élèves; soutien à l'enseignante ou à l'enseignant; etc.

D'autre part, afin de répondre aux besoins de groupes d'enseignants et enseignantes, cette activité peut entraîner à la formation d'ateliers d'initiation aux techniques d'observation et d'animation de groupe. Différents thèmes peuvent être traités: les caractéristiques psychologiques d'un groupe, les réseaux de communication, les techniques sociométriques, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Relativement à la collecte des données ayant trait à la dynamique du groupe, on peut utiliser diverses méthodes: grille d'observation, vidéo, sociogramme...

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction des élèves dans leurs relations avec les autres élèves et avec les adultes, à faire remplir par les élèves et, s'il y a lieu, par l'enseignant ou l'enseignante;
- grille d'observation de l'amélioration du statut sociométrique des élèves rejetés ou isolés du groupe-classe, à remplir par le ou la psychologue ou à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante;
- grille d'observation de la cohésion du groupe-classe et de sa participation aux différentes activités, à remplir par le ou la psychologue ou à faire remplir par l'enseignant.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-17: **INITIATION AUX TECHNIQUES D'ENTREVUE ET À LA RELATION D'AIDE**	Tous les enseignants et enseignantes.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Initier les enseignants et enseignantes aux techniques d'entrevue en général et à la relation d'aide en particulier.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Dans le cadre de leur travail, les enseignants et enseignantes sont amenés occasionnellement à réaliser des entrevues. La plupart du temps, ces entrevues se font avec des parents d'élèves pour donner et recueillir des informations et établir une stratégie commune d'intervention. En outre, à l'intérieur de l'encadrement personnel des élèves, les enseignantes et enseignants sont invités à établir une relation d'aide avec les élèves dont ils ont la responsabilité.

Cette activité vise, d'une part, à informer les enseignantes et enseignants des principales questions à considérer au cours des entrevues en général et plus particulièrement dans la relation d'aide. D'autre part, elle cherche à développer des attitudes et des comportements qui correspondent aux objectifs de l'entrevue, à savoir l'aide ou la collecte d'information. Les différents thèmes, traités à l'aide d'exercices, d'exposés, de lectures et de discussions, peuvent être: les conditions de l'écoute active et de l'observation, les obstacles à la communication, les attitudes spontanées et leurs conséquences, les différentes formes de questions et de réponses... Cette activité peut également s'adresser à tous ceux qui oeuvrent en milieu scolaire.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

De nombreux livres, comprenant des exercices à faire, existent sur le sujet. Une collaboration est souhaitable avec les responsables de l'encadrement à l'école.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des enseignantes et enseignants à cette activité, à compiler par le ou la psychologue;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les participants et participantes à l'activité;
- questionnaire d'évaluation des connaissances et habiletés acquises, à faire remplir par les participants et participantes à l'activité;
- grille d'auto-observation d'une amélioration de leurs habiletés dans les entrevues réelles, à faire remplir par les participants et participantes à l'activité.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-18: INITIATION AUX TECHNIQUES DE MODIFICATION DE COMPORTEMENTS	Enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire (premier cycle).

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Initier les enseignantes et les enseignants aux techniques de modification de comportements.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les techniques de modification de comportements sont de plus en plus utilisées en classe aussi bien pour faciliter les apprentissages scolaires que pour faire apparaître ou disparaître certains comportements. L'initiation à une telle approche implique l'acquisition de connaissances sur la théorie behavioriste sous-jacente à cette approche et sur la façon de construire et d'appliquer un programme de modification de comportements. De façon concrète, les enseignants et enseignantes sont formés à analyser les problèmes en termes comportementaux, à construire et utiliser une grille d'observation systématique appropriée à la situation, de même qu'à établir un plan d'intervention visant la modification souhaitée des comportements. Ce plan d'intervention peut, par ailleurs, comprendre un système de renforcement, un contrat de contingence, des attitudes à adopter, etc. Une telle formation peut, en outre, inclure un suivi des enseignants et enseignantes appliquant ces techniques dans leur classe.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

De nombreux livres existent sur le sujet. Une formation préalable du psychologue ou de la psychologue est nécessaire.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des enseignantes et enseignants à cette activité, à compiler par le ou la psychologue;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les participants et participantes à l'activité;
- questionnaire d'évaluation des connaissances et habiletés acquises, à faire remplir par les participants et participantes à l'activité;
- grille d'observation des changements dans les comportements des élèves suite à l'application des techniques par l'enseignant ou l'enseignante, à remplir par le ou la psychologue.

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSY-19: **CONSEIL DANS L'AMÉNAGEMENT D'UN LIEU SCOLAIRE PAR RAPPORT AUX BESOINS PSYCHOLOGIQUES**	Enseignantes et enseignants; administratrices et administrateurs scolaires.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Voir à ce que l'aménagement d'un lieu scolaire réponde aux besoins psychologiques des élèves et des adultes qui y vivent.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité consiste à mettre en lumière les aspects plus proprement psychologiques qui doivent être pris en compte dans l'aménagement de l'environnement. Il s'agit donc de faire en sorte que les différents lieux scolaires (école, cour de récréation, salle de classe, etc.), étant donné leurs fonctions particulières, soient aménagés dans la mesure du possible en tenant compte des besoins psychologiques des clientèles desservies.

Les questions liées à ces besoins sont multiples. Elles cherchent d'abord à préciser les caractéristiques psychologiques générales du lieu et les façons de les concrétiser. L'endroit doit-il favoriser la communication et les relations interpersonnelles? Doit-il être particulièrement favorable à la concentration et au calme? Etc. Elles cherchent aussi à préciser les besoins particuliers de certaines catégories d'élèves. Une classe pour inadaptés socio-affectifs doit-elle se situer à un endroit donné dans l'école? Un aménagement et un équipement particuliers peuvent-ils aider ces élèves à surmonter leurs difficultés d'apprentissage? Etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Plusieurs guides d'aménagement ont été produits par le ministère de l'Éducation (Direction générale des ressources matérielles et financières).

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation à faire remplir par les utilisatrices et utilisateurs du lieu;
- grille d'observation des comportements des utilisateurs et utilisatrices du lieu, à remplir par le ou la psychologue.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

4

D'AUTRES ACTIVITÉS DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

1. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Dans les pages qui suivent se retrouve une deuxième série d'activités. Ce qui caractérise ces activités, c'est le fait qu'elles peuvent être réalisées par tous les spécialistes des services complémentaires. Dans l'ensemble, ce sont des activités qui amènent les agentes et agents professionnels de ces services à participer activement à la vie de l'école. Les activités proposées dans cette série ne sont pas à ce point spécifiques qu'elles doivent être menées par une seule catégorie de spécialistes. C'est le cas notamment de diverses activités d'information qui traitent de sujets qui ne sont pas à priori associés à un seul champ d'intervention. Dans ce cas, il s'agit de s'assurer que, malgré un contexte de ressources limitées, les élèves et les agents d'éducation de toutes les écoles du Québec auront quand même accès de façon continue à des activités des services complémentaires. Cependant, il est bien évident qu'une activité pourra être conduite de façon particulière selon la spécialité de celui ou celle qui la réalise. Cela n'empêche toutefois pas qu'un problème ou une situation donnée puisse être soumis par la suite à un ou une autre spécialiste selon la nature du problème ou de la situation et le type d'intervention requis.

Tout comme les activités de la section précédente, ces 22 activités sont divisées en trois groupes selon les destinataires privilégiés. Le premier groupe, le plus nombreux, comprend 14 activités qui s'adressent directement aux élèves. Le second groupe compte trois activités réalisées auprès des parents. Le troisième groupe compte cinq activités destinées aux agents d'éducation de l'école. Cependant, ces regroupements ne sont pas exclusifs. C'est ainsi que, par exemple, certaines activités réalisées auprès des élèves peuvent s'adresser aussi aux parents ou aux enseignants et enseignantes ou encore aux deux. Le tableau 4 présente l'ensemble des activités de cette section.

1.1 Activités destinées aux élèves

La première activité décrite a trait à la consultation individuelle. Dans ce premier cas, il s'agit d'aider les élèves qui sont en situation de crise à trouver une réponse à des besoins qui requièrent une intervention immédiate. S'il y a lieu, cette intervention conduit à orienter l'élève vers le service approprié. C'est une activité de «première ligne» que les agentes et agents professionnels peuvent réaliser de façon immédiate avec un élève et qui est différente d'une inter-

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

Tableau 4

D'autres activités des services complémentaires

Destinées aux élèves

SCE-1 Rencontres préliminaires d'élèves en situation de crise.

SCE-2 Intégration des élèves à l'école secondaire.

SCE-3 Développement de la motivation scolaire.

SCE-4 Prévention de l'abandon scolaire prématuré.

SCE-5 Information et sensibilisation à la psychologie de l'adolescence.

SCE-6 Information et sensibilisation à l'égard de la consommation abusive de drogues ou d'alcool.

SCE-7 Lutte contre les stéréotypes sexistes et la discrimination à l'égard des femmes.

SCE-8 Lutte contre la violence.

SCE-9 Information et sensibilisation à l'intégration sociale des personnes handicapées.

SCE-10 Information et sensibilisation à l'intégration sociale des personnes d'ethnies différentes.

SCE-11 Information et sensibilisation aux droits et responsabilités des élèves.

SCE-12 Information sur les services complémentaires.

SCE-13 Information sur les ressources communautaires du milieu.

SCE-14 Identification des besoins en services complémentaires et évaluation des services offerts en réponse à ces besoins.

Destinées aux parents

SCE-15 Information pour faciliter l'intégration à l'école des enfants d'âge préscolaire.

SCE-16 Information sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent et sur l'action éducative correspondante.

SCE-17 Participation à l'information sur les difficultés d'apprentissage et les modes d'intervention appropriés.

Destinées aux agents d'éducation de l'école

SCE-18 Participation à des activités éducatives.

SCE-19 Participation à l'élaboration du cadre réglementaire de l'école.

SCE-20 Aide au perfectionnement d'une équipe-école.

SCE-21 Aide à la planification et à l'organisation des services éducatifs aux élèves en difficulté.

SCE-22 Soutien et participation aux orientations ou au projet éducatif d'une école.

vention plus soutenue qui serait donnée à ce même élève. D'autres activités rendent compte de cette aide professionnelle soutenue apportée aux élèves selon la nature de leurs difficultés.

L'activité SCE-2 porte sur un aspect particulier du vécu scolaire des élèves, soit le passage de l'école primaire à l'école secondaire. Il s'agit donc ici de collaborer avec l'équipe–école à l'organisation de diverses activités pour faciliter ce passage.

Quant aux deux activités suivantes, elles visent plutôt à aider les élèves dans leurs difficultés de motivation à l'école. C'est ainsi que l'activité SCE-3 comprend un ensemble d'actions (rencontres individuelles et de groupe, exercices particuliers, etc.) pour redonner confiance en soi aux élèves et susciter chez eux une motivation à prendre en main leurs apprentissages.

En ce qui a trait à l'activité SCE-4, il s'agit d'une activité de prévention. Le problème visé est l'abandon scolaire prématuré. Comme la plupart des activités à caractère préventif, celle-ci comprend un ensemble d'actions (identification des élèves qui songent à quitter l'école, animation de groupe, rencontres individuelles, séances d'information, etc.). Cette activité devrait faire appel aux enseignantes et enseignants.

L'activité suivante vise à faire connaître aux élèves du secondaire la psychologie de l'adolescence. Il s'agit donc de permettre aux élèves de se mieux connaître et ainsi de faire face plus facilement aux difficultés inhérentes à leur développement.

L'activité SCE-6 est, elle aussi, de nature préventive et s'intéresse, cette fois, à la consommation abusive de drogues ou d'alcool. Principalement destinées aux élèves du secondaire davantage en contact avec ces réalités, les actions de sensibilisation mises de l'avant dans cette activité peuvent également intéresser les élèves du second cycle du primaire ainsi que l'ensemble des agents d'éducation. Plusieurs moyens d'information peuvent être utilisés pour réaliser une telle activité: documents écrits et audio-visuels, groupes de discussion, semaine thématique, etc.

Les cinq activités suivantes cherchent à sensibiliser les élèves, les parents et les agents d'éducation de l'école à différentes problématiques sociales. C'est ainsi que l'activité SCE-7 veut faire prendre conscience des attitudes et des comportements discriminatoires envers les femmes. L'activité SCE-8 vise à établir des actions en vue de contrer le phénomène de la violence dans les écoles. L'activité SCE-9 veut faciliter l'intégration des personnes handicapées. L'activité suivante se préoccupe des personnes de cultures et ethnies différentes et cherche également à favoriser leur intégration sociale. Finalement, l'activité SCE-11 traite des droits et responsabilités des élèves.

Les deux activités suivantes cherchent à informer les élèves sur des ressources auxquelles ils peuvent avoir accès. Dans l'activité SCE-12 les informations portent sur les services complémentaires qui sont offerts à l'école. Dans l'activité SCE-13, les informations portent sur les ressources communautaires du milieu. D'autre part, l'activité SCE-12 ne s'adresse pas qu'aux élèves. Elle vise aussi les parents et l'ensemble du milieu scolaire.

Finalement, l'activité SCE-14 est davantage une activité de recherche. Il s'agit de préciser les besoins des élèves et de l'ensemble du milieu en ce qui a trait aux services complémentaires, de même que d'évaluer l'impact de ces services pour répondre aux besoins.

1.2 Activités destinées aux parents

La première des trois activités réalisées auprès des parents s'adresse plus spécifiquement à ceux qui ont des enfants d'âge préscolaire. Il s'agit d'une activité d'information ayant pour but de faciliter l'intégration de ces enfants à l'école. Elle vise à augmenter la participation des parents à l'éducation scolaire de leur enfant et à leur faciliter la prise en charge de leur rôle, complémentaire à celui de l'école.

La seconde activité comporte une information sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent et des suggestions d'approches éducatives ou d'activités concrètes favorisant le dévelop-

pement. Une telle activité peut évidemment toucher de multiples aspects du développement physique, intellectuel, affectif, etc. Elle peut évidemment prendre de nombreuses formes: animation de rencontres, diffusion de documents... Une telle activité s'adresse également aux enseignants et enseignantes.

Enfin, l'activité SCE-17 contribue à mieux faire comprendre certaines difficultés d'apprentissage vécues par les élèves, de même qu'à faire connaître les approches psychopédagogiques les plus appropriées pour faire face à ces difficultés, ainsi que l'aide que les parents peuvent apporter à leurs enfants dans ces cas. D'autre part, il n'est pas exclu d'élargir ces ateliers d'information et de traiter des divers problèmes qui rendent difficile l'intégration sociale de certains élèves, notamment les caractéristiques culturelles de différents groupes ethniques ou encore le fonctionnement particulier d'enfants handicapés.

1.3 Activités destinées aux agents d'éducation de l'école

Les cinq dernières activités, c'est-à-dire les activités SCE-18 à SCE-22 inclusivement, s'adressent aux agents d'éducation de l'école. La première de ces activités, l'activité SCE-18, traduit la possibilité pour les spécialistes des services complémentaires de participer avec les enseignants et enseignantes à diverses activités éducatives. Cette participation peut favoriser l'atteinte d'objectifs de nature diverse: connaissance du milieu scolaire et des élèves, intégration au milieu, soutien aux enseignants et enseignantes.

L'activité suivante rend compte de la préoccupation qu'ont les services complémentaires de faire en sorte que l'organisation humaine de l'école favorise le plus possible le développement des élèves et leur éducation. De façon plus particulière, il s'agit de collaborer avec l'équipe-école à l'élaboration du cadre réglementaire d'une école.

Par ailleurs, l'activité SCE-20 se veut une aide à l'équipe-école. Il s'agit de collaborer à la réalisation d'un projet de perfectionnement, plus particulièrement en ce qui concerne la détermination des orientations et des activités pour ce projet, de même que l'évaluation des résultats de ce perfectionnement. Cette activité peut comprendre diverses actions: élaboration d'un questionnaire, analyse de résultats, animation et discussion, etc. Selon les aspects mis en évidence, cette activité se rapproche de l'animation, de la consultation ou de la recherche.

L'activité SCE-21 a trait spécifiquement aux services éducatifs qui sont offerts aux élèves en difficulté. Elle constitue une collaboration des agents et agentes professionnels des services complémentaires à la mise en place de ces services éducatifs.

Finalement, la dernière activité constitue une participation à une tâche fondamentale reliée à l'organisation de l'école, soit l'élaboration du projet éducatif ou des orientations de l'école. Ainsi, les services complémentaires représentent un type d'activités à inclure dans le projet éducatif d'une école. En contrepartie, la programmation des services complémentaires doit être influencée par le projet éducatif d'une école. Par ailleurs, au-delà de ces échanges, la présente activité consiste à aider l'école dans les différentes étapes de l'élaboration de son projet éducatif: analyse de la situation de l'école et des besoins de la population, formulation des objectifs et du plan d'action, etc.

2. FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIVITÉS

Les pages qui suivent contiennent les fiches descriptives des 22 activités présentées plus haut. Ces fiches contiennent les informations suivantes: le numéro et le titre de l'activité, les objectifs poursuivis, les destinataires, une description sommaire de la (ou des) façon(s) de réaliser l'activité, les ressources humaines et matérielles requises et, enfin, une énumération des différents moyens utilisables pour procéder à une évaluation de l'activité.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-1: **RENCONTRES PRÉLIMINAIRES D'ÉLÈVES EN SITUATION DE CRISE**	Tous les élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Répondre aux besoins des élèves en situation de crise; orienter ces élèves, s'il y a lieu, vers le service approprié.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les élèves vivent parfois des situations de crise qui requièrent une intervention rapide. Ces situations de crise peuvent être fort diverses: grossesse non désirée, mauvais traitement, fugue, mise à la porte, tentative de suicide, «acting out», crise aiguë d'angoisse, panique, etc. Il s'agit que les élèves puissent avoir accès à un service pour trouver une solution au problème urgent auquel ils sont confrontés ou, à tous le moins, avoir quelqu'un avec qui partager leur problème. C'est une activité qui exige cependant une certaine souplesse et de la disponibilité de la part de ceux et celles qui la pratiquent. Par ailleurs, il importe que la personne qui a rencontré un enfant ou un adolescent s'assure qu'il y a un suivi à cette rencontre ou assure elle-même le suivi tant que le problème subsiste.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Ce service est assuré par des agentes et agents professionnels des services complémentaires qui ont reçu une formation en relation d'aide. Il faut aussi avoir une connaissance des ressources communautaires du milieu, de façon à pouvoir répondre à la diversité des problèmes rencontrés.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par l'élève.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-2: **INTÉGRATION DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE SECONDAIRE**	Élèves du primaire (6e année) et du secondaire (premier cycle); parents de ces élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faciliter aux élèves le passage de l'école primaire à l'école secondaire.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le passage du primaire au secondaire est une étape importante du cheminement des élèves. Il arrive fréquemment que cette étape soit pour eux cause de difficultés. La présente activité constitue une collaboration des agentes et agents professionnels des services complémentaires aux activités destinées à faciliter ce passage. Plusieurs actions peuvent être entreprises dans le cadre d'une telle activité: identification des élèves de 6e année du primaire qui risquent d'éprouver des difficultés d'intégration au secondaire; rencontres individuelles et de groupe avec les élèves; visite de l'école secondaire par tous les élèves de 6e année du primaire et autres informations ayant trait à l'école secondaire (encadrement, règlements, activités parascolaires, services disponibles, etc.); travail auprès des groupes d'élèves du premier cycle du secondaire pour qu'ils facilitent l'intégration des élèves du primaire; suivi des nouveaux élèves au secondaire et soutien aux élèves qui en ont besoin. Enfin, les informations données aux élèves concernent également les parents et peuvent leur être fournies de diverses façons: dépliants, rencontres, visites d'école, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité est une responsabilité partagée des équipes-école du primaire et du secondaire et ne relèvent pas seulement des spécialistes des services complémentaires.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Taux de difficultés d'adaptation ou d'apprentissage chez les élèves de première année du secondaire comparé à celui de la 6e année du primaire, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-3: **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTIVATION SCOLAIRE**	Élèves du primaire et du secondaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Aider les élèves dans leurs difficultés de motivation pour leur permettre de passer à travers un échec scolaire et de prendre en main leurs apprentissages.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le manque de motivation à l'école se manifeste de plusieurs façons: échec scolaire ou faible réussite malgré de bonnes capacités intellectuelles, absentéisme, comportements inappropriés, etc. En collaboration avec les enseignants et enseignantes, cette activité consiste à dépister les élèves qui éprouvent des difficultés à ce chapitre, à identifier chez chacun les raisons de ce manque de motivation et à former des petits groupes homogènes d'élèves qui se rencontrent de façon régulière (chaque semaine, par exemple). Au cours de ces rencontres, sont effectués différents exercices d'entraînement à la motivation doublés d'autres activités visant à développer chez les élèves la confiance en soi ou des habiletés intellectuelles particulières.

À ces rencontres de groupe peuvent s'ajouter d'autres actions complémentaires: utilisation par les élèves d'une grille d'auto-évaluation, rencontres individuelles d'élèves, rencontres entre l'agent ou l'agente professionnel et les enseignant(e)s afin d'établir des stratégies susceptibles d'améliorer la motivation, etc. D'autres actions enfin sont nécessaires en vue de connaître les difficultés de fonctionnement de l'école et les mesures à prendre pour en améliorer les conditions de vie.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité implique une collaboration étroite avec l'équipe-école.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves à cette activité, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves, à remplir par l'agent ou l'agente professionnel;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à remplir par les élèves et, s'il y a lieu, par l'enseignant ou l'enseignante;
- taux d'échec scolaire à compiler par l'agent ou l'agente professionnel.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-4: **PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE PRÉMATURÉ**	Élèves du secondaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Aider les élèves dans leurs difficultés de motivation; mettre en place les conditions favorables à la poursuite complète des études.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité de prévention de l'abandon scolaire prématuré s'adresse spécifiquement aux élèves qui éprouvent des difficultés de motivation à terminer leur cours secondaire de façon satisfaisante. Cependant, au-delà de cette aide individuelle, il s'agit aussi de mettre en place les conditions qui éliminent ou atténuent les causes de l'abandon scolaire prématuré.

L'application d'une telle activité comprend l'utilisation de nombreux moyens et étapes: avec l'aide des enseignantes et enseignants et aussi par l'entremise d'instruments de mesure appropriés, le dépistage des élèves susceptibles d'abandonner leurs études secondaires avant l'obtention du diplôme; des rencontres individuelles et de groupe avec les élèves qui présentent un fort taux de risque d'abandon scolaire; la préparation et la diffusion d'informations reliées au phénomène de l'abandon et destinées à toute école; la préparation et la diffusion d'informations sur le marché du travail, sur la vie en société et sur les alternatives possibles au système traditionnel d'éducation pour compléter un programme d'études; etc. L'information peut être donnée au moyen de publications, de conférences, d'ateliers de travail, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Une telle activité ne relève pas spécifiquement d'une certaine catégorie de spécialistes, mais engage plutôt l'ensemble du milieu scolaire. Divers instruments peuvent être utilisés à des fins de dépistage, notamment «L'école, ça m'intéresse?» et le «P.A.S.» (prévention de l'abandon scolaire).

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves à cette activité, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel;
- taux d'abandon scolaire prématuré, à compiler avant et après la réalisation du programme de prévention;
- questionnaire de relance à faire remplir par les élèves qui ont abandonné leurs études.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-5: **INFORMATION ET SENSIBILISATION À LA PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE**	Élèves du secondaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Permettre aux élèves de se mieux connaître et de mieux comprendre les problèmes qui les confrontent.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité consiste à animer des groupes d'élèves pour les informer des problèmes particuliers à l'adolescence. Différents thèmes se rapportant au développement général des adolescents et adolescentes sont traités au cours de ces rencontres: répercussions psychologiques de la croissance physique et des transformations sexuelles, changements dans l'affectivité, recherche d'autonomie, clarification de ses propres valeurs, interrogations sur son avenir, etc. Des informations peuvent être présentées sur ces différents aspects de la psychologie de l'âge adolescent. Ces informations donnent par la suite lieu à des discussions de groupe. Ces informations et discussions peuvent également être complétées par différents exercices: jeux de rôle pour montrer, par exemple, un aspect particulier des relations avec les parents, utilisation d'une grille d'auto-observation, rédaction d'un journal personnel, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Une telle activité peut être organisée en collaboration avec des enseignants et enseignantes. Au cours des rencontres, il peut y avoir également des invités provenant d'organismes communautaires.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves à cette activité, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les élèves;
- questionnaire d'évaluation des attitudes, à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-6: **INFORMATION ET SENSIBILISATION À L'ÉGARD DE LA CONSOMMATION ABUSIVE DE DROGUES OU D'ALCOOL**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire, tous les parents, équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Prévenir la consommation abusive de drogues ou d'alcool.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité des services complémentaires vise d'abord à sensibiliser les élèves au phénomène de la consommation abusive de drogues ou d'alcool, à ses causes et à ses conséquences, et à leur indiquer les ressources accessibles pour une aide éventuelle. Cependant, au- delà de ces informations factuelles, il s'agit d'amener les élèves à une réflexion personnelle sur ce sujet en partant de leur vécu. Pour atteindre ces deux objectifs d'information et de sensibilisation personnelle, plusieurs actions peuvent être menées: réalisation d'un diaporama, organisation d'une semaine thématique, d'un colloque ou de groupes de discussion, etc. Ces actions doivent non seulement s'adresser aux élèves, mais aussi aux enseignantes et enseignants et aux parents. D'autre part, une telle activité de prévention peut servir à faire le point sur la situation en ce qui concerne les habitudes de consommation des élèves.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalisera dans les meilleures conditions avec la collaboration des enseignantes et enseignants, des parents et de la direction de l'école. Il est possible également de consulter certains organismes communautaires et de les associer à la réalisation de cette activité de prévention: centre local de services communautaires, centres de traitement en toxicomanie, groupes de type A.A., etc. Des documents écrits et audio-visuels sont aussi disponibles.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et des agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation des connaissances et des habitudes à l'égard de l'usage de drogues ou d'alcool, à faire remplir par les participants et participantes à l'activité.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-7: **LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES SEXISTES ET LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires à l'égard des femmes.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Dans leur vie quotidienne, les enfants et les adolescents sont amenés, la plupart du temps sans trop s'en rendre compte, à reproduire les modes d'interaction sociale qu'ils observent dans leur milieu. Il serait indiqué de leur montrer comment de nouvelles attitudes pourraient modifier ces pratiques sociales. À cet effet, la présente activité s'adresse plus particulièrement aux jeunes du secondaire et veut les amener à prendre conscience, d'une part, de l'existence de stéréotypes sexistes en ce qui concerne la division des rôles sociaux et sexuels et, d'autre part, de la nécessité d'adopter des comportements exempts de ces stéréotypes. Cette sensibilisation peut se réaliser de multiples façons: organisation de petits groupes de discussion, semaine thématique, colloque, conférence-témoignage, pièce de théâtre, etc. D'autres activités s'adressent spécifiquement aux enseignantes et enseignants de même qu'aux parents, et visent à les aider à identifier leurs attitudes et leurs attentes à l'égard des filles et des garçons et à préciser les modèles qu'ils et elles proposent aux jeunes.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité peut impliquer un travail avec l'association étudiante de l'école. Différents documents écrits et audio-visuels peuvent être utilisés. Ainsi, deux documents audio-visuels sur les stéréotypes sexistes ont été produits au ministère de l'Éducation (Direction de la production et de la distribution du matériel didactique): «Si j'avais une préférence...» (primaire) et «La loi du silence» (secondaire). Un troisième vidéo intitulé «Une fille, une femme, pour moi c'est...» a été produit également par le ministère de l'Éducation (Direction des communications). De même, le programme interministériel «Pareille, pas pareils» fournit différents outils d'animation à utiliser, notamment auprès des parents de jeunes enfants.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'attitudes à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité;
- grille d'observation des comportements discriminatoires, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel avant et après la réalisation de l'activité.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-8: **LUTTE CONTRE LA VIOLENCE**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Lutter contre les diverses manifestations de la violence à l'école.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Tout comme elle fait partie de la vie de la société, la violence fait aussi partie de la vie de l'école. Ses manifestations sont multiples: vandalisme, harcèlement sexuel, autres agressions physiques et verbales, etc. Ses conséquences sont également importantes: relations interpersonnelles empreintes de domination et de crainte, climat démoralisant à l'école, coûts exorbitants, etc. La présente activité consiste en l'organisation d'actions dans le but de lutter contre ces différentes formes de violence. Une telle activité peut se réaliser selon diverses modalités: ateliers de réflexion sur différents thèmes précisant le problème de la violence (l'agressivité et la violence; le vandalisme: ses causes et ses conséquences; le respect des autres; etc.); organisation d'une campagne de respect du bien public; montage d'une pièce de théâtre; etc. À ces différentes actions s'adressant aux élèves du primaire ainsi qu'à ceux du secondaire, peuvent s'ajouter d'autres actions spécialement destinées aux parents et aux enseignants et enseignantes.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalise en collaboration avec l'équipe-école. Un film documentaire d'intervention portant sur le vandalisme est disponible à la Direction de la production et de la distribution du matériel didactique au ministère de l'Éducation. Ce documentaire s'intitule: «Pourquoi t'as fait ça?»

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation des attitudes, à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité;
- grille d'observation des comportements de violence à l'école, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel avant et après la réalisation de l'activité.

ACTIVITÉ	POPULATION
SCE-9: **INFORMATION ET SENSIBILISATION À L'INTÉGRATION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires à l'égard des personnes handicapées.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité vise à faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires que l'on adopte à l'égard des personnes handicapées physiques, sensorielles et mentales. Il s'agit donc de montrer de quelles façons ces personnes sont victimes de préjugés qui rendent leur intégration sociale difficile, même à l'école. Il s'agit aussi de donner des informations qui permettent de contrecarrer ces préjugés et de faire adopter aux élèves des attitudes facilitant l'intégration de ces personnes. D'autre part, cette activité s'adresse aussi aux agents d'éducation (enseignants et enseignantes, parents, administrateurs et administratrices scolaires) et cherche à rendre l'école de plus en plus adaptée aux besoins des personnes handicapées, que ce soit au plan des barrières architecturales qu'à l'égard des comportements et attitudes à adopter. Cette activité peut se réaliser de différentes façons: groupes de discussion, semaine thématique, colloque, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Différents documents écrits et audio-visuels sont disponibles sur le sujet, notamment les diaporamas, les documents de sensibilisation et les cahiers des modules du programme de mise à jour en adaptation scolaire produits par le ministère de l'Éducation. Des contacts peuvent aussi être établis avec l'une ou l'autre association d'aide aux personnes handicapées.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation des attitudes, à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité;
- grille d'observation des comportements discriminatoires, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel avant et après la réalisation de l'activité.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-10: **INFORMATION ET SENSIBILISATION À L'INTÉGRATION SOCIALE DES PERSONNES D'ETHNIES DIFFÉRENTES**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires à l'égard des personnes d'ethnies différentes.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité cherche à faire prendre conscience aux élèves des comportements et attitudes discriminatoires que l'on adopte à l'égard de certaines personnes. Cette fois, il est question des personnes de cultures et ethnies différentes. Il s'agit donc, par différents moyens, de faire échec au racisme. Ainsi, on peut faire ressortir les préjugés qui rendent difficile l'intégration sociale de ces personnes et identifier les attitudes susceptibles de faciliter celle-ci. On peut sensibiliser les élèves à la culture des différents groupes ethniques existant dans le milieu. On peut aussi centrer les élèves sur la recherche des similitudes plus que sur la recherche des différences. Évidemment, cette activité s'adresse aussi à l'ensemble des agents d'éducation de l'école, de même qu'aux parents. Différentes activités peuvent être mises sur pied pour atteindre l'objectif: groupes de discussion, semaine thématique, colloque, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Différents documents écrits et audio-visuels sont disponibles sur le sujet. Entre autres, deux documents audio-visuels ont été produits au ministère de l'Éducation (Direction de la production et de la distribution du matériel didactique): «Vous avez quelque chose contre?» (primaire) et «Ceux qui dérangent» (secondaire).

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation des attitudes, à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité;
- grille d'observation des comportements discriminatoires, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel avant et après la réalisation de l'activité.

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-11: **INFORMATION ET SENSIBILISATION AUX DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire prendre conscience des droits et responsabilités des élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

En 1976, le Québec s'est doté d'une Charte des droits et libertés de la personne. Sous plusieurs aspects, cette Charte revêt une grande importance en milieu scolaire. Un de ces aspects à mettre en relief a trait à une éthique des relations interpersonnelles à laquelle se rapportent plusieurs des droits et libertés qui sont inscrits dans la Charte, notamment le droit à l'égalité, la liberté d'opinion et d'expression, le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation et le droit à l'intégrité physique. Le respect par chaque élève de ces droits et libertés est non seulement de nature à faciliter l'établissement de relations humaines satisfaisantes, mais contribue également à faire de l'école un milieu propice à la croissance personnelle des individus.

En vue de promouvoir la connaissance et la pratique de ces droits et des responsabilités qui en découlent, les actions à mener ont trait principalement à l'organisation de journées thématiques et d'ateliers ou groupes de discussion sur le sujet qui, non seulement s'adressent aux élèves, mais aussi aux parents et à l'ensemble de l'équipe-école. Une telle sensibilisation peut avoir des incidences sur l'organisation de l'école en ce qui concerne son cadre réglementaire.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité peut entraîner un travail avec l'association étudiante de l'école. La Commission des droits de la personne, organisme public chargé de faire respecter la Charte, a publié avec le ministère de l'Éducation un guide d'interprétation de la Charte en milieu scolaire: «Jeunes, égaux en droits et responsables». On peut utiliser ce guide ainsi que d'autres documents développant ce thème.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation des connaissances sur les droits et responsabilités, à faire remplir par les élèves;
- questionnaire d'évaluation des attitudes et comportements associés à l'exercice des droits et responsabilités, à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité;
- grille d'observation des comportements associés à l'exercice des droits et responsabilités manifestés par les élèves et les enseignants, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-12: **INFORMATION SUR LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école; administratrices et administrateurs scolaires.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire connaître le but et les objectifs poursuivis par les services complémentaires, les activités offertes, de même que les personnes qui les organisent et les réalisent dans l'école.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité s'adresse à tous ceux qui, de près ou de loin, peuvent être intéressés par les services complémentaires et elle consiste à leur faire connaître ces services. Des informations sont données sur le but et les objectifs poursuivis par ces services et les activités offertes. Les agentes et agents professionnels sont amenés à se présenter et à expliquer la nature de leur travail, les services qu'ils et elles peuvent rendre aux élèves, aux agents d'éducation et à l'ensemble du milieu scolaire. Différents moyens peuvent être utilisés: rencontres de groupes, notamment les groupes-classe, visites des locaux des membres des services complémentaires, diffusion d'une documentation écrite (dépliant ou autres), etc. D'autre part, une telle activité peut être l'une des activités visant, au début de l'année scolaire, à faciliter l'arrivée des élèves à l'école secondaire. Auprès des parents, une telle activité peut être menée dans le cadre des activités des comités d'école et du comité de parents de la commission scolaire.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Une collaboration de tous les membres des services complémentaires est nécessaire pour mener à bien cette activité.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Taux d'utilisation des services complémentaires, à compiler par les agents et agentes professionnels.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-18: INFORMATION SUR LES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DU MILIEU	Élèves du secondaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire connaître aux élèves les ressources communautaires existantes dans les différents aspects de leur vie et les façons de s'en prévaloir.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La présente activité cherche à faciliter chez les élèves l'acquisition progressive de l'autonomie. De plus, elle contribue à leur insertion sociale, notamment par leur participation à la vie communautaire. L'activité consiste à faire connaître aux élèves les ressources communautaires qui sont implantées dans leur milieu et les façons de s'en prévaloir: coûts, procédures, etc. Ces ressources touchent différents aspects de la vie des individus: travail, argent, santé, loisirs, etc. Il s'agit aussi de mettre les élèves en garde contre d'éventuels fraudeurs et charlatans: façons de les dépister, démarches à entreprendre s'ils en sont victimes, etc. Différents moyens pour informer les élèves peuvent être utilisés: documentation écrite, visite, conférence-atelier, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalise avec la collaboration de tout le personnel de l'école, chacun se préoccupant plus particulièrement des ressources associées à son champ d'intervention. On peut aussi avantageusement faire appel à des personnes représentant différentes ressources communautaires. Une telle activité oblige à faire le recensement des ressources communautaires du milieu.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'évaluation des connaissances sur les ressources communautaires, à faire remplir par les élèves;
- taux d'utilisation des ressources communautaires, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel.

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-14: **IDENTIFICATION DES BESOINS EN SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET ÉVALUATION DES SERVICES OFFERTS EN RÉPONSE À CES BESOINS**	Tous les élèves; tous les parents; équipe-école; administrateurs et administratrices scolaires.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Connaître les besoins des élèves et des agents d'éducation en termes de services complémentaires; évaluer les services offerts en réponse à ces besoins.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité consiste à préciser les besoins des élèves, de l'équipe-école et des parents d'une école en services complémentaires pour pouvoir planifier les interventions des agents et agentes professionnels de ces services dans cette école. Cette analyse est souvent précédée d'activités d'information sur la nature des besoins que l'on cherche à identifier et sur les modes d'intervention des spécialistes à l'égard du développement et de la solution de problèmes. D'autre part, plusieurs recherches peuvent être menées afin d'évaluer dans quelle mesure les services offerts répondent aux besoins du milieu. Règle générale, les étapes de réalisation d'une telle activité sont les mêmes que pour toute recherche: définition des objectifs et hypothèses de la recherche, établissement du schéma expérimental et choix des instruments et méthodes de mesure (rencontres, grilles d'observation, fiches de référence, questionnaires...), collecte des données, analyse des résultats, rédaction et diffusion du rapport.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité exige une collaboration des parents et de l'équipe-école. Différentes grilles d'observation, fiches de référence, questionnaires déjà existants ou à élaborer peuvent être utilisés.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de la qualité de la participation des parents et de l'équipe-école à cette opération, à remplir par l'agent ou l'agente professionnel;
- questionnaire d'appréciation de l'utilité des données recueillies dans la détermination des services à offrir, à remplir par l'agent ou l'agente professionnel;

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-15: **INFORMATION POUR FACILITER L'INTÉGRATION À L'ÉCOLE DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE**	Parents d'enfants d'âge préscolaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Fournir aux parents les informations et instruments qui faciliteront l'intégration de leurs enfants d'âge préscolaire à l'école.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité veut faciliter aux enfants d'âge préscolaire leur intégration à l'école. Pour ce faire, il s'agit d'abord d'informer les parents sur le fonctionnement de l'école et sur les services qu'elle assure. Il s'agit aussi de donner des informations sur les différents aspects du développement des enfants à cet âge, toutes ces informations étant complétées de suggestions d'activités pour favoriser le développement de l'enfant. Ce faisant, cette activité cherche à augmenter la participation des parents à l'éducation scolaire de leur enfant. Elle vise aussi à faciliter aux parents la prise en charge de leur rôle, complémentaire à celui de l'école. Toutes ces actions se réalisent, par ailleurs, au cours de rencontres de groupe durant lesquelles sont utilisés diaporamas, documentation écrite, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité implique une collaboration étroite avec les enseignants et enseignantes de l'éducation préscolaire et, éventuellement, avec les responsables des interventions auprès des enfants d'âge préscolaire dans les C.L.S.C. ou autres établissements du ministère de la Santé et des Services sociaux. Dans les milieux où oeuvrent des animateurs et animatrices de Passe-Partout, cette activité se réalise en concertation avec ces agents d'éducation.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation aux rencontres, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les participants et participantes;
- grille d'évaluation de l'adaptation des élèves, à faire remplir par les jardinières l'année suivante;
- nombre de communications de la part des parents avec les membres de l'équipe-école, à compiler par les agentes et agents professionnels.

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-16: **INFORMATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT OU DE L'ADOLESCENT ET SUR L'ACTION ÉDUCATIVE CORRESPONDANTE**	Tous les parents; tous les enseignants et enseignantes.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Aider les agents d'éducation à comprendre le développement de l'enfant et de l'adolescent et les facteurs qui influencent ce développement; suggérer une action éducative et des activités appropriées.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité cherche à informer les enseignants, les enseignantes et les parents sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent. Ces informations ont pour but de les aider à mieux intervenir auprès des enfants et des adolescents. Dans tous les cas, les éléments d'information cherchent à être près du vécu quotidien. Les aspects du développement de l'enfant ou de l'adolescent étudiés peuvent varier sensiblement selon les spécialistes appelés à intervenir et ainsi porter sur le développement affectif, physique, intellectuel, etc. D'autre part, plus particulièrement auprès des enseignants et enseignantes responsables d'élèves plus jeunes ainsi que des parents de ces élèves, ces informations peuvent se prolonger en suggestions d'activités favorisant le développement et les apprentissages scolaires, notamment au niveau de l'acquisition des préalables à l'apprentissage.

Plusieurs moyens d'information peuvent être utilisés pour la réalisation de cette activité. Des documents écrits ou audio-visuels peuvent être préparés et diffusés. À cet égard, les journaux locaux et les média sont souvent accessibles. Il est aussi possible d'organiser des rencontres de groupes d'enseignants et enseignantes ou de groupes de parents. Dans la mesure du possible, ces ateliers comportent des mises en situation concrètes.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Plusieurs films et diaporamas peuvent être utilisés, afin d'illustrer l'un ou l'autre aspect du développement discuté. Une collaboration est souhaitable de la part de l'ensemble des agents et agentes professionnels des services complémentaires.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation aux rencontres ou taux de diffusion des documents, à compiler par l'agent ou l'agente professionnel;
- questionnaire d'appréciation à faire remplir par les participantes et participants aux rencontres ou par les lectrices et lecteurs des documents;
- questionnaire d'évaluation des changements dans les attitudes éducatives vis-à-vis les enfants et les adolescents à l'école, à faire remplir par les participants et participantes.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-17: **PARTICIPATION À L'INFORMATION SUR LES DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE ET LES MODES D'INTERVENTION APPROPRIÉS**	Tous les parents.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Donner des informations sur diverses difficultés d'apprentissage et sur les moyens et attitudes pouvant contribuer à les solutionner.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

L'activité cherche à faire connaître aux parents les difficultés d'apprentissage qu'un élève peut vivre à l'intérieur de son cheminement scolaire et à les sensibiliser aux facteurs qui interviennent dans ces difficultés. Il s'agit par contre aussi de montrer à quelles capacités de l'enfant on peut faire appel malgré ces difficultés, quelles ressources communautaires peuvent être exploitées pour arriver à trouver une solution à ces difficultés, de même que les moyens et attitudes que les parents peuvent adopter dans ces situations. Le plus possible, les informations données dans le cadre de cette activité cherchent à être proches du vécu des parents. Plusieurs moyens de communication peuvent être utilisés pour ce faire, notamment l'imprimé et la rencontre de groupe. Au cours des rencontres, il serait souhaitable que les parents puissent discuter à partir d'exemples vécus et aient également la possibilité de poser les questions qui les préoccupent.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité exige la collaboration des enseignantes et enseignants ainsi que des conseillères et conseillers pédagogiques.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation aux rencontres ou taux de diffusion des documents, à compiler par l'agent ou l'agente professionnel;
- questionnaire d'appréciation à faire remplir par les parents ayant participé aux rencontres ou lu les documents.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
8CE-18: **PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES**	Tous les élèves; tous les enseignants et enseignantes.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Collaborer à l'action éducative des enseignants et enseignantes; contribuer à établir des relations positives avec les élèves et avec les enseignantes et enseignants.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Plusieurs activités éducatives menées dans le cadre de l'enseignement ou des services complémentaires peuvent intéresser à divers titres les agents et agentes professionnels des services complémentaires. Leur participation à de telles activités leur permet une meilleure intégration au milieu scolaire: ils et elles en viennent à mieux connaître les élèves et les agents d'éducation, et se font aussi mieux connaître d'eux. Cette participation peut également constituer une forme de soutien aux enseignants et enseignantes qui organisent ces activités. De même, elle visera, dans bien des cas, l'atteinte de certains objectifs professionnels auprès des élèves.

C'est ainsi qu'un ou une psychologue peut participer à un camp de socialisation pour amener les élèves à s'accepter mieux entre eux et développer des relations plus harmonieuses ou encore qu'un ou une orthophoniste collaborera à des sorties éducatives pour aider les élèves à développer des capacités de communication fonctionnelle, etc. Souvent, les activités éducatives auxquelles participent l'agent ou l'agente professionnel sont des activités spéciales; ce n'est pas obligatoirement le cas.

Cette participation peut, par ailleurs, se faire selon diverses modalités: collaboration à la planification générale de l'activité, participation à l'animation de l'activité, soutien aux enseignants et enseignantes intéressés par l'activité avec les élèves, observation du comportement des élèves, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalise évidemment en collaboration avec les enseignants et enseignantes intéressés, ainsi que la direction de l'école où se déroulent les activités éducatives.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante et, s'il y a lieu, par les élèves;
- questionnaire d'évaluation de l'amélioration des liens de collaboration avec les enseignants et enseignantes, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation de l'atteinte des objectifs éducatifs, à faire remplir par l'enseignante ou l'enseignant.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-19: **PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉCOLE**	Équipe-école; tous les élèves d'une école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Contribuer à donner au cadre réglementaire d'une école un caractère éducatif; voir à ce qu'il exprime les droits et responsabilités des élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le cadre réglementaire d'une école est souvent le reflet non seulement du fonctionnement de cette école, mais aussi de la nature des rapports entre les individus qui y vivent. C'est le directeur ou la directrice de l'école qui a la responsabilité de l'élaboration et de l'application de ce cadre réglementaire. Cependant, le règlement est d'autant mieux observé qu'il a été établi en obtenant le consensus de tous ceux et celles qui participent à la vie de l'école: parents, élèves, équipe-école. Selon la façon dont ce cadre réglementaire est élaboré, cette activité peut prendre la forme d'une consultation auprès du directeur ou de la directrice responsable de ce cadre réglementaire ou d'une participation avec d'autres personnes à un comité «ad hoc». L'agent ou l'agente professionnel peut également être partie prenante à une consultation du milieu sur le sujet. Cette activité peut être complétée par une consultation portant sur les modalités d'application du règlement.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

La Charte des droits de la personne et le guide d'interprétation en milieu scolaire de cette charte («Jeunes, égaux en droits et responsables») sont des outils qui conviennent à l'étude de cette question.

Un guide d'orientation sur la participation des élèves à la vie de l'école et la promotion de leurs droits et responsabilités a été élaboré au ministère de l'Éducation.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les personnes ayant participé à l'élaboration du cadre réglementaire;
- questionnaire d'appréciation de la qualité des relations entre les élèves, de même qu'entre les élèves et les agents d'éducation, à faire remplir par les élèves et, s'il y a lieu, par les agents d'éducation.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-20: **AIDE AU PERFECTIONNEMENT D'UNE ÉQUIPE-ÉCOLE**	Équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Apporter une aide à divers moments de la réalisation d'un projet de perfectionnement d'une équipe-école.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La réalisation d'un projet de perfectionnement destiné à l'ensemble de l'équipe-école comprend un certain nombre d'étapes. Dans un premier temps, il s'agit de préciser les besoins de perfectionnement, individuellement et collectivement, et de leur donner une importance relative. Par la suite, il faut traduire ces besoins en objectifs de perfectionnement. Troisièmement, il faut identifier des ressources qui permettront la réalisation d'activités de perfectionnement correspondant aux objectifs visés. Enfin, il faut analyser les résultats de ce perfectionnement et, à partir de ces résultats, procéder aux ajustements nécessaires.

La présente activité consiste à jouer un rôle de chercheur-consultant auprès de l'équipe-école. L'aide peut se situer à toutes les étapes de la démarche de perfectionnement, mais plus particulièrement lors des étapes d'analyse des besoins et d'évaluation des résultats. Dans l'une ou l'autre étape, il s'agit d'abord d'élaborer un modèle d'analyse des besoins ou d'évaluation des résultats du perfectionnement, puis d'élaborer des instruments de collecte de données, de les administrer et d'analyser les résultats, pour enfin communiquer ces résultats aux intéressés.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Ce travail d'aide à l'équipe-école exige également une collaboration avec les personnes responsables du perfectionnement à la commission scolaire.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les personnes ayant participé aux activités de perfectionnement.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-21: **AIDE A LA PLANIFICATION ET À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ**	Équipe-école; administratrices et administrateurs scolaires.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Apporter une aide à divers moments de la mise en place de services éducatifs pour les élèves en difficulté.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les spécialistes des services complémentaires consacrent généralement un fraction relativement importante de leur temps aux élèves en difficulté et aux agents d'éducation intéressés. Le travail auprès de cette clientèle peut être complété par une aide à ceux qui ont la responsabilité d'assurer la mise en place de services éducatifs particuliers: enseignantes et enseignants, directrices et directeurs d'école, conseillères et conseillers, coordonnatrices et coordonnateurs en adaptation scolaire.

Cette aide peut intervenir à l'un ou l'autre des moments importants de la mise en oeuvre de tels services et les actions possibles en ce domaine sont nombreuses. Il peut s'agir d'identifier les élèves qui ont des besoins particuliers, de connaître la nature de ces besoins et la réponse à ces besoins en termes de services éducatifs particuliers, d'identifier les ressources disponibles pour planifier les services à offrir, de trouver, pour les différentes clientèles, des formules de regroupement susceptibles de mieux répondre aux besoins des élèves, ou encore de participer à l'élaboration et à l'application d'un plan d'intégration des élèves en difficulté, etc. De plus, ces diverses actions peuvent être complétées par des recherches portant sur l'évaluation de ces services.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

De nombreux documents ont été publiés par le ministère de l'Éducation, particulièrement à la Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, afin de faciliter le travail de planification et d'organisation des services aux élèves en difficulté.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les participantes et participants à l'opération.

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-22: **SOUTIEN ET PARTICIPATION AUX ORIENTATIONS OU AU PROJET ÉDUCATIF D'UNE ÉCOLE**	Équipe-école; conseil d'orientation d'une école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Offrir un soutien à l'élaboration et à la réalisation des orientations ou du projet éducatif d'une école.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La **Loi sur l'instruction publique** demande que chaque école précise ses objectifs propres et se donne un plan d'action. Par ailleurs, le conseil d'orientation de l'école, composé de la directrice ou du directeur et de représentantes et représentants des parents, des enseignants, des professionnels non enseignants et des élèves, est responsable de l'élaboration du projet éducatif de l'école. Que ce conseil existe ou non, l'école a à préciser ses objectifs et la présente activité reflète la participation possible des spécialistes des services complémentaires à ces activités.

Cependant, en plus de cette participation, la présente activité constitue un soutien à la directrice ou au directeur et au conseil d'orientation d'une école dans l'élaboration de son projet éducatif. Ce soutien peut prendre la forme d'une animation tout au long du processus de définition du projet éducatif. Il peut s'agir également d'une aide dans l'analyse de la situation (diagnostic du fonctionnement de l'école, analyse des besoins de la population et des élèves), dans la détermination des objectifs et du plan d'action, ou encore dans l'évaluation du projet.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Il peut être utile de recourir à certains instruments pour identifier les besoins du milieu, dont «L'analyse du fonctionnement général de l'école», «Mon vécu à l'école primaire», «Mon vécu à l'école secondaire», etc.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'efficacité de l'opération, à faire remplir par les participantes et participants à cette opération.

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

Vous avez entre les mains un exemplaire d'un des guides d'activités des services complémentaires produits par le ministère de l'Éducation. Nous souhaitons recueillir votre appréciation, vos commentaires et vos suggestions au sujet de ce guide. Pourriez-vous répondre à ce questionnaire et le retourner à l'adresse suivante:

Ministère de l'Éducation
Direction de l'adaptation scolaire
et des services complémentaires
1035, rue de la Chevrotière, 9e étage
Québec, QC
G1R 5A5

Avez-vous aimé ce guide? (encercler le chiffre approprié)
− 1 2 3 4 5 +

Avez-vous trouvé ce guide utile? (encercler le chiffre approprié)
− 1 2 3 4 5 +

En quoi vous a-t-il été utile? _____

_____

Qu'est-ce que vous avez le plus apprécié? _____

_____

Qu'est-ce que vous avez le moins apprécié? _____

_____

Qu'est-ce qui pourrait être fait pour améliorer ce guide? _____

_____

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à formuler? _____

_____

_____

Quel est votre corps d'emploi? (cocher une seule case)

personnel non enseignant (spécialité: _____) ☐
personnel enseignant ☐ **administrateur/trice scolaire** ☐
direction d'école ☐ **parent** ☐

À quel(s) ordre(s) d'enseignement? (cocher une ou plusieurs cases)

préscolaire ☐ **primaire** ☐ **secondaire** ☐